Quels sont les enjeux, les contraintes et les limites à l'aménagement des paysages patrimoniaux ?

Benjamin Quaro

▶ **To cite this version:**

Benjamin Quaro. Quels sont les enjeux, les contraintes et les limites à l'aménagement des paysages patrimoniaux ?. Sciences agricoles. 2012. dumas-00751834

HAL Id: dumas-00751834

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00751834

Submitted on 14 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS OUEST
CFR Angers
2 rue André Le Nôtre
49045 Angers Cedex 01 - France
Tél.: 02 41 22 54 54

DIGITALEpaysage
39, rue de l'Ecole
67330 Imbsheim - France
Tél.: 03 88 71 37 68

Mémoire de Fin d'Etudes

Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage

Année universitaire : 2011-2012

Spécialité : Paysage

Option : Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie

Quels sont les enjeux, les contraintes et les limites à l'aménagement des paysages patrimoniaux?

Par Benjamin QUARO

Bon pour dépôt (version définitive) ❑

Date ; …...../.....…/.....… Signature :

Autorisation de diffusion : Oui ❑ Non❑

Soutenu à Angers le 25 septembre 2012

Devant le jury *:*

Sous la présidence de : M. MONTEMBAULT David

Maître de stage : Mme DAVAL Agnès

Enseignant référent : M. MIGEON Christophe

"*Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST".*

Un grand merci à M. Christophe MIGEON, pour sa disponibilité. Merci également aux membres de l'agence DIGITALEpaysage pour leur accueil, l'accès aux ouvrages et aux projets de l'agence, et le prêt de documentation.

Table des matières

Glossaire : 4
Introduction 5
1. Les paysages patrimoniaux, entre valeur identitaire et atouts de développement 6
1.1. Les paysages façonnés par les activités et les perceptions anthropiques 6
1.1.1. Les paysages témoins d'une occupation et d'une exploitation humaine 6
1.1.2. Une perception des paysages en évolution 7
1.1.3. Le développement de la notion de patrimoine 9
1.2. Les paysage patrimoniaux, le lien entre l'homme et son paysage 10
1.2.1. La mémoire collective, lien privilégié d'une communauté avec son paysage 10
1.2.2. Le désir de dévoiler son patrimoine 14
1.3. Le tourisme, entre valorisation des paysages patrimoniaux et exploitation de leurs atouts 14
1.3.1. Du voyage culturel ... 14
1.3.2. ... au tourisme : des voyages répondant à des intérêts personnels divers. 15
1.3.3. Une recherche de nature en expansion 16
1.3.4. Des atouts touristiques de développement ... 16
1.3.5. ... aux transformations du paysage dues au tourisme 17
2. Les enjeux et les limites à la valorisation d'un paysage patrimonial 18
2.1. De l'échelle du territoire … 18
2.1.1. Accompagner le bon développement du territoire 18
2.1.2. Répondre à une demande locale interne 19
2.1.3. Dégager et développer le potentiel remarquable du territoire 20
2.2. … à l'échelle du site 22
2.2.1. Hiérarchiser les interventions 22
2.2.2. Protéger le site de l'impact du public 24
2.2.3. Positionner le public dans un souci d'observation et de sécurité 24
2.3. Des limites qui questionnent la légitimité d'un aménagement 26
2.3.1. La difficulté de cerner la période passée à laquelle se référer 26
2.3.2. L'impossibilité d'assumer une dynamique touristique 27
2.3.3. La contradiction avec le caractère du site 29
3. Les moyens de valorisation d'un paysage patrimonial 30
3.1. Des outils d'actions inhérents aux différents acteurs 30
3.1.1. Une législation à la base de la protection des paysages patrimoniaux 30
3.1.2. Les limites de l'appareil législatif 32
3.1.3. Des labels et des concours au service de la valorisation des paysages patrimoniaux 33
3.1.4. Les acteurs régionaux et leur capacité d'intervention 34
3.1.5. Des outils de communication destinés à un large public 36

3.2. Des partis d'aménagement du paysagiste 37
3.2.1. A l'échelle du territoire 37
3.2.2. A l'échelle du site 37
3.2.3. Etablir les relations entre le site et son environnement 39
3.2.4. Satisfaire les touristes et les communautés locales 41
3.2.5. Concilier la mise en tourisme et le respect de l'intégrité du site 42
Conclusion 45
Bibliographie : 46
Sitographie : 48

Glossaire :

Patrimoine naturel : patrimoine qui relève d'évènements ou de phénomènes naturels, ou de paysages façonnés par la nature.

Patrimoine culturel : patrimoine relatif à une création humaine, traduction ou héritage d'un passé plus ou moins proche.

Paysage patrimonial : paysage porteur de notions patrimoniales, soit par la qualité de son patrimoine culturel, soit par celle de son patrimoine naturel (voire des deux).

Introduction

La France est la première destination touristique au monde (en nombre d'entrées internationales). Elle doit son rang à la diversité de ses paysages, et à la richesse de son patrimoine historique, culturel et artistique [1]. Le maintien d'une telle image de marque implique de prendre garde à l'évolution des paysages, et de veiller à la conservation des empreintes patrimoniales.
Les paysages évoluent sans cesse, soumis sans relâche aux aléas naturels et à la pression anthropique. Face à cette évolution, certains paysages tendent à s'effacer, voire à disparaître. Parmi ces disparitions, certaines concernent des paysages remarquables, et impliquent une perte d'éléments culturels forts, qui sont des témoignages de la mémoire collective, ou qui fondent l'identité même du paysage. C'est face à cette perte de la teneur culturelle et patrimoniale des paysages, que la conscience collective s'est éveillée, pour protéger et valoriser les points de vue privilégiés sur le territoire, que l'on qualifie de paysages patrimoniaux.
Quels sont alors les enjeux, les contraintes et les limites à l'aménagement de ces paysages patrimoniaux?
De nombreux projets d'aménagement nous confrontent à cette problématique, car en touchant physiquement au paysage, ils influent sur sa représentation, sur la sensibilité qu'il inspire, et sur les témoignages du passé qu'il dégage, de manière positive ou dommageable. J'ai pu me conforter dans cette idée au vu des projets que développe l'agence DIGITALEpaysage, au sein de laquelle j'ai effectué mon stage de fin d'études. Elle intervient sur des projets très variés, mais bon nombre d'entre eux sont axés sur la dimension patrimoniale que représente le site d'étude, ou sur la mise en avant d'un potentiel culturel ou naturel délaissé par les gestionnaires et les usagers du site. Les projets élaborés par l'agence s'étendent ainsi du plan de paysage à destination de Parcs Naturels Régionaux, à l'aménagement de jardins historiques, en passant par les études paysagères de sites historiques ou archéologiques. Le présent mémoire tente à la fois d'identifier les valeurs portées par ces paysages patrimoniaux, et d'évaluer les marges de manœuvre autorisées pour les acteurs du paysage, afin de cerner les interventions qui peuvent ou non s'opérer sur ces paysages.
Il s'agit alors dans un premier temps de qualifier les paysages patrimoniaux, et de les inscrire dans une définition de valeur identitaire et d'atout de développement. Ceci se décline par l'étude de l'évolution des relations qui existent entre l'activité et la perception humaine d'un côté, et les paysages de l'autre, et l'intimité qui lie les communautés locales aux paysages patrimoniaux qu'elles habitent, et qui motivent l'attrait porté par les touristes pour ces paysages patrimoniaux. Ensuite, il convient de porter son intérêt sur les enjeux que pose la valorisation de ces paysages, à l'échelle territoriale et à l'échelle du site, et sur les limites qui en émanent. Enfin, il sera présenté de manière non exhaustive certains outils qui se révèlent être des moyens efficaces de valorisation de ces paysages, au niveau des acteurs du paysage, et au niveau du paysagiste.

1. Les paysages patrimoniaux, entre valeur identitaire et atouts de développement

Dans un premier temps, il convient de s'intéresser aux processus d'évolution qui ont conduit à l'apparition des paysages patrimoniaux. Comment sont-ils nés? Qu'ont-ils de particulier? Quels rapports entretiennent les populations locales avec ces paysages? Quels sont les atouts à l'origine de l'intérêt qu'on leur porte? Pour tenter de répondre à ces questions, il faut prendre connaissance de l'évolution des paysages et de leur perception par l'homme, de l'attachement de ce dernier au milieu dans lequel il évolue et dont il est acteur, et des dynamiques qui lient ces milieux aux regards extérieurs, portés par le tourisme.

1.1. Les paysages façonnés par les activités et les perceptions anthropiques

1.1.1. Les paysages témoins d'une occupation et d'une exploitation humaine

«Le paysage est la traduction physique, dans le temps, des relations de l'homme à son milieu». Cette définition, issue de l'ouvrage «La charte paysagère», de la Direction Mairie-conseils et de la fédération des parcs naturels régionaux (1995), entoure l'expression de paysage des trois notions imbriquées que sont l'occupation anthropique de l'espace, le climat historique qui lui correspond, et les modifications visuelles qu'elle engendre.

L'histoire d'un paysage est marquée par les évènements naturels (climatiques, géologiques, hydrographiques ...) qu'il subit et par l'exploitation de l'homme. Cette dernière diffère à travers le temps car l'adaptation de l'homme à son milieu a évolué en fonction du climat social dans lequel il était contraint d'évoluer. Des premiers hommes, esquissant les prémisses de l'élevage et de l'agriculture, aux industries du XIXème siècle, consommatrices d'espace, d'énergie et de main-d'œuvre à loger, en passant par les sociétés médiévales préoccupées par leur survie, luttant contre les famines et les guerres [2], chaque période historique a poussé l'homme à exploiter dans son environnement les atouts pour lui permettre de vivre mieux. Cette quête dans le paysage d'une réponse à un besoin anthropique s'est succédée à travers l'histoire, mais ne s'est pas manifestée de la même manière selon les conditions dans lesquelles l'homme devait se mouvoir. Les paysages ont donc été marqués différemment par l'empreinte de l'homme au cours du temps.

L'impact de l'homme sur son milieu concerne en premier lieu l'exploitation des ressources consommables que ce dernier peut lui offrir. En effet les sociétés humaines qui se sont succédées sur le territoire français en ont tiré des ressources variées. Les sociétés agricoles médiévales et modernes ont profité de la variété des milieux pour produire une grande variété de ressources agricoles (céréales, vigne, fruits, fleurs, légumes...), sylvicoles (bois) et marines (pêche...). Les sociétés industrielles du XIXe-XXe siècle (cf. Fig.1) ont mis en valeur les ressources énergétiques et minières du sous-sol (charbon du Nord, fer lorrain...) et domestiqué les cours d'eau pour en tirer de l'hydroélectricité [2].
D'autres usages, tels que la consommation spatiale des paysages, témoignent également de l'adaptation des paysages aux besoins humains. Dictée notamment par la croissance démographique et un besoin social de confort, traduit par l'extension des villes, et de rentabilité, la consommation de l'espace touche entre autres l'installation des industries et des entreprises, ou le rassemblement des parcelles agricoles en grands espaces cultivés, plus

facilement exploitables que les espaces de cultures réduits et morcelés, ainsi que la mise en place d'infrastructures de transport. Le paysage est par conséquent le résultat d'interventions multiples dont personne ne maîtrise l'ensemble.

Fig.1 : Plan de Paysage (2012), Communauté de communes du bassin de Pompey, 06/06/2012 (B. Quaro). L'implantation des usines de sidérurgie a conditionné le paysage du bassin de Pompey. Les voies de transport se sont développées pour acheminer les matières premières (voie ferrée, autoroute, canal).

1.1.2. Une perception des paysages en évolution

Mais au-delà du changement physique de ces paysages, les rapports hommes-paysage concernent également la perception que l'homme porte sur le milieu qu'il occupe. Au courant de l'histoire, les paysages évoluent autour de l'homme, s'adaptant aux besoins de celui-ci, mais la vision que l'homme porte sur son environnement est fortement influencée par ses propres sentiments, et l'activité que celui-ci pratique dans cet environnement. En effet, les sociétés utilisent et transforment leur environnement en fonction des représentations qu'elles s'en font et, réciproquement, elles l'interprètent en fonction de leurs pratiques matérielles. La vision d'un même paysage change donc au cours du temps, puisqu'il dépend des hommes qui l'occupent, le vivent et l'exploitent. Les Français qui vivent à la campagne n'ont plus le même rapport à la terre que les paysans auxquels ils ont succédé. Il y sont moins attachés, ils la regardent non avec l'idée de la travailler ou d'en tirer un revenu, mais pour le plaisir du spectacle éprouvé au cours d'un voyage ou d'une promenade, pour la tranquillité des ambiances (Donadieu, 1998).

Alain Roger (2001) utilise l'exemple de la montagne, particulièrement instructif, parce qu'il nous confirme qu'un paysage n'est jamais une réalité naturelle, mais toujours une création culturelle, et qu'il naît dans les arts avant de féconder les regards. Jusqu'au bout du XVIIIème siècle, la montagne n'est qu'un «affreux pays». Cette expression revient sans cesse dans les récits des voyageurs, obligés de traverser les Alpes. «C'est aux écrivains - Haller, Gessner, Rousseau, Saussure - et aux peintres graveurs -Aberli, Linck, Wolf - que l'on doit la première invention de la montagne, au XVIIIème siècle. Ils vont, dans une sorte d'alpinisme à la fois athlétique et esthétique, hisser le regard occidental jusqu'aux sommets alpins. Aux «pays affreux» feront bientôt place les «sublimes horreurs» (cf. Fig.2). Mais la conquête définitive, la seconde et véritable invention de la haute montagne sera assurée par les grands photographes, dans la seconde moitié du siècle suivant.»

Certains hommes ont effectivement beaucoup apporté à la modification des regards que l'on porte sur l'environnement qui nous entoure. Les récits des premiers voyageurs correspondent à des carnets de voyages mouvementés et dangereux, les quelques routes existantes étant de très mauvaise qualité, traversant des paysages hostiles et/ou aux climats capricieux, qui allongent les durées de trajets. Ce paysage est subi, sans intérêt esthétique, peu connu car peu arpenté. Au siècle des Lumières, les écrivains se font l'avocat de ces paysages, avec une vision un peu plus affranchie de la simple considération pratique de cet environnement. Ces paysages font toujours peur, mais ils contiennent une dimension esthétique, qui impressionne les artistes de l'époque. Relayés par les photographes puis les peintres impressionnistes du XIXème siècle, ces paysages deviennent des éléments qui transmettent des impressions, des sentiments. Ces changements de perception sont portés par les artistes, et étayés par l'évolution des modes de transport. Ceux-ci engendre une autre relation aux paysages traversés. Comme le souligne Bernard Lassus (1994), dans son article «Autoroute et paysages», «la mise en place du réseau autoroutier devrait permettre à terme à chaque automobiliste d'accéder en une demi-heure à une autoroute de quelque point que ce soit du territoire, mais aussi, de donner une image inédite de notre pays». Les paysages sont de moins en moins vécus comme des obstacles, et le confort des transports permet aux voyageurs de contempler l'extérieur et d'appréhender le paysage avec un regard plus objectif. Les distances paraissent moins longues, et les paysages acquièrent une échelle plus humaine.

De plus, en parallèle à l'urbanisation des territoires, certaines considération voient le jour, ou prennent de l'importance, telles que les concepts d'écologie, de nature, de développement durable, qui influent sur la perception de l'environnement; celui-ci devient fragile, muable, empreint de complexité à étudier et à comprendre.

D'autre part, la perception étant liée à l'univers dans lequel on vit, les évolutions technologiques créent de nouveaux types de paysages. «L'invasion des moyens audiovisuels, l'accélération des vitesses, les conquêtes spatiales et abyssales nous ont appris et obligés à vivre dans de nouveaux paysages, souterrains, sous-marins, aériens, planétaires... Paysages sonores (les sounscapes de Murray Schafer), olfactifs (les smellscapes de Nathalie Poiret), kinesthésiques, coenesthésiques, pour ne pas évoquer les paysages virtuels» (Roger, 2001).

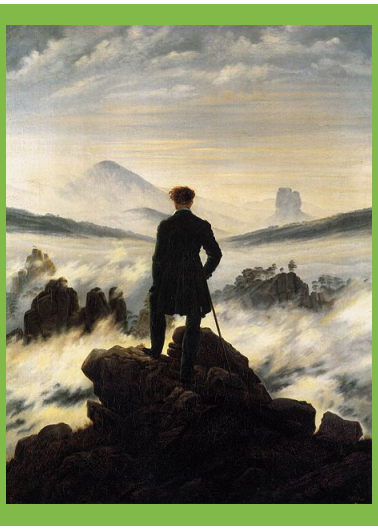

Fig. 2 : Le tableau de Caspar David Friedrich (1818), intitulé «Le voyageur au-dessus de la mer de brume» traduit bien le changement de vision que porte l'homme sur les paysages, en les observant par le voyage, comme un élément vecteur d'impressions, de sensations, de réflexion.
(Source : http://fi.wikipedia.org/wiki/Tiedosto:Caspar_David_Friedrich_032_High_Resolution.jpg)

1.1.3. Le développement de la notion de patrimoine

L'empreinte historique des activités humaines sur le paysage donne naissance à des sites identifiés, caractéristiques, reflets d'une occupation ou d'une activité humaine. Ces paysages témoignent de l'identité passée, ils ont atteint un état d'équilibre idéal qui les rend évidents. Ceux-là appartiennent au patrimoine. Ils ont acquis une sorte de droit au respect (Gorgeu et al., 1995). Cette notion de patrimoine apparaît en France au XVIIIème siècle, sous la forme des monuments historiques comme fait de civilisation, un quart de siècle après son apparition en Angleterre, et un siècle après sa qualification en Italie par des archéologues-architectes (Borromini, Palladio, Pirro Ligorio) (Nys, 1999).

Depuis le début du XXème siècle et depuis Riegl (et Wölfflin), la notion de patrimoine s'est élargie. Il a progressivement inclu le patrimoine industriel, puis s'est élargi à des ensembles architecturaux, à l'habitat vernaculaire, aux parcs naturels (Yellowstone), aux jardins (charte Icomos), à des sites naturels (îles Galapagos) avec leur patrimoine non humain, à des sites et des paysages remarquables (Nys, 1999). Aloïs Riegl écrit également, dans la seconde moitié du XIXème siècle qu' «à l'action de la nature, y compris sous son aspect destructeur, perçu comme le renouvellement ininterrompu de la vie, on semble concéder le même droit qu'à l'action créatrice de l'homme» (Nys, 1999). Jules Destrée qualifiait d'ailleurs «l'œuvre de la nature» «d'incessant sujet d'admiration, au moins autant que les œuvres des hommes» (Nys, 1999). La prise en considération des créations naturelles, et plus uniquement des créations humaines, permet de développer la dimension identitaire et remarquable des paysages en tant que tels.

C'est pendant l'après-guerre que se juxtaposent de manière décisive l'idée de nature à préserver comme patrimoine et l'idée de traces culturelles à préserver comme signes d'une civilisation rurale ancienne (Viard, 1993). Paysage et patrimoine représentent alors deux notions qui expriment un rapport culturel aux objets, à l'espace et à la nature. Le patrimoine correspond d'une part aux objets matériels, immatériels, et d'autre part à des espaces - des sites - qualifiés et transmis aux générations futures comme héritage culturel collectif. Un édifice monumental peut faire partie d'un paysage (site). Un site peut être considéré comme un patrimoine. Un monument peut engendrer un site comme le Grand Sérail restauré dans le centre de Beyrouth. Un espace naturel peut devenir un patrimoine (Donadieu, 1999). Ces définitions donnent donc lieu à une qualification double d'un paysage patrimonial, qui peut s'attacher à sa valeur culturel, ou à sa valeur naturelle.

1.2. Les paysage patrimoniaux, le lien entre l'homme et son paysage

1.2.1. La mémoire collective, lien privilégié d'une communauté avec son paysage

Eric Andrieu (1995), président du district de Mouthoumet dans l'Aude, définit la question du paysage dans l'ouvrage «Charte paysagère» comme devant «être posée en terme écologique, au sens étymologique, c'est-à-dire en tant que relation entre une population et son milieu». En effet, le paysage patrimonial reflète le lien intime que l'homme partage avec l'environnement qu'il touche directement. C'est un environnement dans lequel l'homme se reconnaît, auquel il se sent appartenir, avec lequel il est en contact, parce qu'il le produit, l'utilise ou l'habite. L'homme modifie son paysage, et évolue avec lui. C'est cette relation qui crée le sentiment d'appartenance d'une communauté à un paysage. Pierre Donadieu complète cette relation par sa définition : «Paysage et patrimoine servent à décrire les processus sociospatiaux selon lesquels les sociétés donnent du sens au territoire en les inscrivant, l'un dans un mouvement de qualification esthétique et symbolique, l'autre dans la mémoire collective» (Donadieu, 1998).

C'est concernant cette mémoire, justement, qu'Armand Fremont (2001), dans un article où il traite de la reconversion des îlots Renault-Billancourt, se questionne à propos de la dissociation qu'il faut faire ou non entre les notions d'histoire et de mémoire. Dans son article, il justifie cette séparation pour les besoins de l'analyse, mais conclut que ces deux notions finissent par se recouper et à converger dans une considération commune. Il décrit ainsi «une véritable mythologie de Renault, de l'aventure personnelle qui s'y est développée à partir du jardin d'Alfred Renault en bord de Seine, de l'épopée industrielle qui se confond dans ses ateliers et sur ses chaînes de montage avec le siècle du taylorisme, de l'automobile, du progrès technique, des sciences de l'ingénieur, enfin et surtout de l'histoire de la classe ouvrière et de ses combats (...) au temps de la lutte des classes. (...) les travailleurs immigrés affluaient dans les petits matins de l'embauche». Il expose ici un récit qui n'appartient plus à l'histoire, d'un point de vue général, mais qui ressemble plutôt à des anecdotes qui font partie du souvenir d'une petite communauté qui côtoyait les ateliers Renault avant la fermeture du site. Les regards portés par ces groupes sociaux tendent à repérer le territoire de manière identitaire, en le balisant d'espaces familiers ou inconnus (Nys, 1999).

La mémoire des conflits sociaux s'inscrit dans ces espaces localisés, et sont ancrés dans le souvenir de ces groupes sociaux locaux. L'histoire personnelle de ces groupes s'exprime au travers de leur paysage. Les éléments qui le composent sont autant de points de repère qui évoquent le souvenir d'une action, d'une destinée, d'un évènement important pour la communauté. Ils forment une entité qui fait appel à une valeur affective, voire spirituelle (cf. Fig. 3).

L'observation du paysage met alors à nu un point sensible, qui submerge la mémoire et fait réapparaître des choses du passé, des actes valeureux, des figures historiques, des victoires ou des défaites (Nys, 1999). Ces souvenirs fondent le passé de cette communauté, et sont avant tout identifiables par celle-ci, car elle interprète les éléments de l'environnement par des références à son passé propre, là où un regard profane n'y trouverait qu'une valeur esthétique ou pittoresque.

Fig. 3 : Extrait d'un article paru dans «Le Républicain Lorrain» du 9 octobre 1999. Inauguration d'une stèle, dans la forêt de Bruchwald, sur le ban de Lixing-lès-Rouhling (57), dans un lieu de mémoire des habitants de la commune.
Lors de la 2ème Guerre Mondiale, des bûcherons du village de Lixing ravitaillent des évadés russes cachés dans la forêt communale. Les SS prennent connaissance des faits, et décident une nuit d'encercler la forêt. Ils éliminent les soldats évadés, et déportent les trois bûcherons vers un camp de concentration.
L'emplacement de la stèle devient alors un lieu de mémoire important pour la communauté villageoise. Ceci est de l'ordre d'une anecdote dans l'histoire de la guerre, mais fait partie d'une mémoire collective.

A Strasbourg, une volonté a par exemple émané de la part de la communauté juive. A l'endroit où s'érigeait la grande synagogue de Strasbourg détruite par le régime nazi en 1940, avaient été placées une plaque rappelant l'existence d'une synagogue en ces lieux, une stèle commémorative de la rafle du Vel d'hiv', et un monument dédié aux Justes de France (Français ayant contribué à la protection des juifs durant la seconde guerre mondiale). Placé non loin de halles commerciales, le site avait déjà fait l'objet d'une protection (classement en zone non-constructible), mais les stèles n'étaient que très peu visibles. La Communauté Urbaine de Strasbourg a donc chargé DIGITALEpaysage de concevoir un aménagement, destiné à valoriser ce lieu de commémoration. Les aménagements effectués ont donc vu la mise en place de panneaux d'informations historiques concernant la synagogue, dont l'assise est réincarnée à travers un ruban au sol et des bancs, la mise en place d'une stèle double dédiée aux Justes, et d'un mur bas présentant des photos anciennes du lieu, et servant à créer un recoin d'intimité et de calme propice à la réflexion et au recueillement (cf. Fig. 6).

Fig. 4 : Affiche pour les Fêtes de la Mirabelle à Metz, en 2009, fruit emblématique de la Lorraine.

Les valeurs qui émanent des paysages patrimoniaux, qu'ils soient culturels ou naturels, sont souvent une reconnaissance pittoresque de l'appartenance de ces paysages à un territoire, tels que les plantations d'oliviers du Luberon, les vergers de pommiers de Normandie, les marais salants de Guérande, les plateaux dépaysants de l'Aubrac et, en Île-de-France, les dernières prairies conservées au creux des vallées. Ces paysages reconnus offrent plus de «prise au regard» que d'autres, et sont regardés comme mettant en œuvre les catégories du sauvage, du bucolique, du rare, de l'exotique, de l'étrange ou de l'emblématique (Donadieu, 1998).
Les éléments du paysage prennent alors la valeur de monuments, appelant à une célébration, une commémoration, un «culte», qui se traduit souvent par des festivités (Nys, 1999). C'est ainsi que l'on célèbre dans certains lieux la production issue du paysage local ou son élément emblématique, telles que la fête de la mirabelle dans certains villages de Lorraine (cf. Fig. 4), la fête de la mine dans le Nord, la Foire aux

Vins à Colmar ou la fête des Remparts dans la commune de Châtenois, qui abrite un quartier médiéval entouré d'un rempart (cf. Fig. 5). Ce sont autant d'occasions de «garder vivante la mémoire du passé» (Nys, 1999) et de renforcer l'identité commune qui lie un groupe social.

L'importance de ce lien et de ce sentiment d'appartenance permet d'accompagner le paysage dans son évolution, car les communautés qui l'occupent et le façonnent évoluent avec lui, et sont donc plus aptes à le comprendre et à accompagner de manière réfléchie son développement.
Même si chacun appréhende le paysage à sa manière et avec sa sensibilité, le paysage patrimonial reste un bien collectif, porteur de l'image d'un territoire commun, dont la qualité est une responsabilité de tous : des habitants, des propriétaires, des forestiers, des usagers des lieux, ... Du comportement quotidien de ces acteurs découle les impacts directs sur la qualité du paysage. Ajouté au sentiment d'appartenance au territoire, c'est ce qui permet aux populations locales de considérer leur paysage avec un grand respect.

Fig. 5 : Etude urbaine et paysagère (2012), Fête des Remparts à Châtenois (67), le 10/06/2012, (DIGITALEpaysage). La commune célèbre tous les ans le quartier des remparts, à travers des festivités à thématique médiévale (marché médiéval, spectacles de chevalerie, fauconnerie) organisées le long des remparts.

Fig. 6 : Projet (2011), L'allée des Justes, Strasbourg, le 30/07/2012 (B. Quaro). Lieu de remémoration de l'ancienne synagogue détruite par les nazis, et de commémoration des Justes de France et de la rafle du Vel' d'Hiv'.

1.2.2. Le désir de dévoiler son patrimoine

C'est au moment où la société locale prend conscience de la valeur patrimoniale de son paysage qu'intervient le rapprochement entre le regard intérieur au paysage, dépendant de relations endogènes, et le regard extérieur, aux relations exogènes (Nys, 1999). En effet, «la société locale commence à se voir et à se désirer dans les yeux de l'autre» (Viard, 1993), ce qui veut dire qu'une nouvelle considération naît, celle de préserver le paysage non plus comme un élément identitaire partagé par une communauté réduite, mais comme un élément de la culture locale à faire partager à des regards extérieurs.
Ces derniers éprouvent également un attrait pour ces paysages, mais leurs considérations diffèrent de celles des sociétés locales, dans le sens où elles prennent plutôt la mesure de la dimension esthétique et culturelle de ce paysage. Ils sont «contemplatifs, curieux, mais aussi critiques et exigeants», et «traduisent leurs impressions le plus souvent par des jugements de goût», et attendent de l'espace observé «des aménités» (Nys, 1999). Celles-ci relèvent des qualités des ambiances, et de la nature pittoresque des paysages, voire du climat. Certes, l'observateur externe identifiera aussi un paysage typique ou remarquable, mais dans l'esprit d'un «tableau à contempler», là où l'acteur interne du paysage identifiera un lieu d'expression de la mémoire collective (Nys, 1999).

Bertrand-Pierre Galey met alors en garde contre une observation du «paysage culturel comme un objet à contempler plutôt que comme un territoire vivant» (Donadieu, 1998). Le paysage devient finalement le lieu de rencontre des usagers de ce paysage, et des observateurs extérieurs. D'où une certaine fierté des acteurs à montrer leur patrimoine et à le mettre en valeur, en affirmant ce qui fait son authenticité et son unicité. Jean Viard (1993) n'hésite pas à affirmer que le paysage est alors un enjeu d'une part pour ceux qui y habitent, mais aussi pour ceux qui le regardent et se l'approprient de cette manière-là.

L'attractivité culturelle de ces paysages dépasse la seule mémoire collective des acteurs de ce territoire qui s'identifient aux paysages dans lesquels et avec lesquels ils évoluent, pour atteindre les regards extérieurs, avides d'aménités et de pittoresque, qui se l'approprient par la contemplation, et se font le relais de l'identité de ces paysages. Ces regards sont la traduction de la recherche touristique de dépaysement.

1.3. Le tourisme, entre valorisation des paysages patrimoniaux et exploitation de leurs atouts

1.3.1. Du voyage culturel ...

L'attractivité culturelle d'un lieu est à la base de l'intérêt touristique qu'il dégage (Desportes, 2005). En effet, dès la Renaissance, les voyages réalisés ont pour objet la curiosité des hommes, tels que les villes, ou le Nouveau Monde, terre inconnue et de découvertes. A la fin du XVIIème siècle, les jeunes aristocrates anglais se lancent dans le Grand Tour, né en Angleterre, qui consiste à voyager de ville en ville sur le continent, afin de parfaire son éducation. Le siècle des Lumières est une période propice à l'épanouissement intellectuel, et les voyages s'orientent vers des destinations au passé culturel riche et aux témoins du passé abondants. L'une de ces destinations est l'Italie, patrie des arts, de la peinture à l'architecture, et héritière de l'Antiquité, par la richesse de ses vestiges archéologiques. Les voyages trouvent leur justification dans le désir d'apprendre, d'élargir sa culture, de se rencontrer et de partager. En cette période d'ouverture intellectuelle, le voyage est une manière de découvrir des choses

nouvelles, d'acquérir des connaissances dans les domaines les plus variés, de se rapprocher des philosophes antiques, ou d'échanger sur la perception du monde, afin de développer une vision plus fine de celui-ci. Le goût du voyage se propage au plus grand nombre par les récits et les correspondances tenues par les voyageurs.

1.3.2. ... au tourisme : des voyages répondant à des intérêts personnels divers.

Le tourisme évolue ensuite avec la société, s'adaptant aux préoccupations de celle-ci, en étant également très liée à l'évolution du niveau de vie et des conditions sociales des foyers. Pour illustrer l'évolution des motivations du tourisme, on peut s'intéresser au tourisme balnéaire en Europe occidentale entre le XVIIIème siècle et le XXème siècle. Au départ, le tourisme balnéaire se résume à la recherche des bienfaits et des vertus thérapeutiques du bain de mer. Puis se développe la recherche de lieux de repos et l'attrait pour les endroits ensoleillés où l'on peut pratiquer toutes sortes d'activités (Vidal, 2005). L'attrait pour les activités nautiques et de plage est également renforcé par l'amélioration des conditions de vie des classes moyennes, qui mettent à profit les congés payés et l'augmentation des salaires pour s'octroyer des périodes de détente hors de leur lieu d'habitat (cf. Fig. 7).
Le tourisme et les voyages ne sont alors plus réservés aux classes les plus aisées, mais s'élargissent à une grande majorité de la population française, les intérêts et les types de tourisme recherchés et pratiqués par les différentes catégories sociales ne présentant pas forcément de buts similaires. L'expansion du tourisme et son élargissement au plus grand nombre est fortement associé à l'évolution des modes de transport, les stations balnéaires de la côte sud-ouest de la France sortant de terre au fur et à mesure de la progression du réseau ferré.

Un autre exemple, celui de la campagne, conforte l'existence de cette relation entre les intérêts touristiques et l'évolution des conditions socioprofessionnelles. L'exode rural ayant provoqué la migration d'une grande majorité de Français vers les villes, ces citadins tendent à renouer avec leurs origines, ou avec la nature. La ville, autrefois symbole de progrès, est devenue synonyme de pollution(s), de stress du travail, de promiscuité. Les citadins trouvent dans la campagne les attributs antidotes que sont la beauté des paysages, le calme des champs et des villages, la liberté de déplacement, la diversité des plantes et des animaux, la qualité de l'eau (Donadieu, 1998). De plus, les descendants de la paysannerie qui profitent des vacances de masse après 1950, retournent, faute de moyens, dans leur campagne d'origine, créant un mouvement touristique important (Vidal, 1993).

Fig. 7 : Carte postale de Berck-Plage. Jeu de tennis sur la plage au début du XXe siècle. Collection F. Rollan.
(http://insitu.revues.org/1846)

1.3.3. Une recherche de nature en expansion

Lorsque le coût n'est pas l'élément essentiel (voir unique) de destination, on assiste à une recherche de dépaysement de la part des voyageurs. Ce dépaysement concerne plusieurs éléments de l'environnement. La recherche première concerne les caractéristiques climatiques du lieu, qui doivent être favorables au repos et à la pratique d'activités. Ensuite, le rapport à la nature sauvage est lui-aussi recherché. Baden écrit en 1854 «dans un petit espace, tous les plaisirs du monde et de la nature. Ici, de beaux hôtels, de charmantes villas (...); là, à quelques pas seulement, une végétation merveilleuse, des promenades faciles et variées, des cascades ou des lacs dans des forêts presque vierges» (Fabiani, 1999). Cela traduit une relation à la nature, qui est à la fois une perception de la nature impressionnante, car sauvage, et à la fois une nature mise au contact, favorable à la pratique de loisirs. Yves Luginbühl (Fabiani, 1999) précise ce contact à la nature en avançant que les paysages naturels ne sont plus seulement appréciés pour la nature en temps que tel, mais pour un «spectacle de la nature», mise en scène quotidienne des processus biologiques, tels que la nidification des oiseaux. Ces propos sont complétés par Lydie Goeldner-Gianella (2008), qui qualifie l'intérêt social pour le «pittoresque écologique» d'ordre ludique et esthétique, et non d'ordre biologique.

L'attrait pour la nature qui s'exprime à travers le paysage est avant tout visuel, mais peut amener à l'esprit de celui qui la regarde des sentiments de bien-être, de ressourcement, de détente. Les ressources extraites de cette nature, si elles sont mises en valeur, peuvent devenir également une source de pittoresque lié aux paysages dont elles sont issues.

Pour finir, avec l'élargissement de la notion de monument historique au patrimoine urbain et à ses diverses composantes, y compris à des milieux écologiques, comme la forêt équatoriale, les déserts ou les glaciers, certains territoires dépourvus d'attrait culturel historique, car pauvres en monuments, peuvent développer à contrario l'image patrimoniale des paysages qu'ils côtoient (Nys, 1999).

1.3.4. Des atouts touristiques de développement ...

L'association au paysage des produits agricoles a fait naître des notions de qualification des paysages rencontrés (cf. Fig. 8), tels que le sel des marais de Guérande, les élevages du Beaufortin, les claires de la Seudre, les châtaigniers de Saint-Pierreville et les hortillonnages d'Amiens (Donadieu, 1998).
Plus un paysage développe son image pittoresque, plus il attire le tourisme, et plus le tourisme engendre un engouement pour ce paysage qui va encore accentuer son attrait touristique.

Cependant, la relation tourisme-paysage a également une portée économique favorable au territoire. Le tourisme est un déclencheur puissant d'attrait pour un territoire. Il permet donc une diffusion de l'image attrayante des paysages remarquables ou d'intérêts, ainsi qu'une valorisation du territoire ou du site, des produits qui en sont issus, des acteurs qui y agissent, voire de créer une nouvelle identité à des territoires qui en sont dépourvus, ou qui sont en perte de vitesse. En Languedoc-Roussillon, territoire jugé jusqu'en 1960 sauvage et hostile à l'occupation humaine, l'implantation des stations de bord de mer a permis d'une part de répondre à une demande croissante de la part du tourisme, qui se tournait vers l'Espagne par manque de réponses sur le sol français, et d'autre part de valoriser une région dont l'arrière-pays subissait la crise de la viticulture (Audouy et Mourier, 1998).

Fig. 8 : Marais salant, Île de Ré, 08/07/2009 (B. Quaro).
L'extraction du sel a fait naître sur l'île des paysages caractéristiques, qui sont attachés à une image de qualité de ce produit. Le bénéfice est donc double, puisqu'il attise les regards avides de pittoresque, en valorisant les producteurs locaux et leur produit.

1.3.5. ... aux transformations du paysage dues au tourisme

Cette interrelation tourisme-paysage se prolonge dans les modifications physiques et visuelles du paysage. En effet, le paysage en tant que lieu d'intérêt doit, pour pouvoir être observé par le plus grand nombre, être rendu accessible. Les flux touristiques appelant à être gérés et la demande à être satisfaite, le plus grand nombre de sites entre dans une logique d'adaptation, qui concoure à la mise en place d'infrastructures d'accueil et de services, de structures d'hébergement et de restauration, de trames de promenade et de visite, de sentiers et de cheminements. Ces modalités d'accès, de services et de commerces se traduisent alors par la création de liaisons et d'infrastructures bâties, qui conduisent à une transformation du paysage existant.

Si l'on considère à nouveau le cas des stations balnéaires créées en France au courant des XIXème et XXème siècles, on observe plusieurs conséquences à leur création. S'étant pour la plupart fondées ex nihilo, la contrainte première à leur implantation est la réalisation de bases stables, pour combler la friabilité du terrain dû au caractère sableux du sol en place. De plus, pour lutter contre l'inconfort engendré par la profusion de moustiques, des marais entiers sont comblés (Audouy et Mourier, 1998). Ces modifications du milieu aboutissent évidemment à une transformation des écosystèmes, et par là même, des paysages qu'ils constitu(ai)ent.

Certaines modifications sont indirectement dues au tourisme, car résultant de choix politico-économiques décidés par certains acteurs. Ainsi, certains élus de station balnéaires, comme à Sable-d'Or-les-Pins, plantée à l'origine d'espèces indigènes, dans un soucis des concepteurs d'afficher une image de station bien intégrée dans son environnement, préfèrent se tourner vers des solutions plus «artificielles» pour créer auprès des touristes un dépaysement plus important ou exacerber l'aspect exotique du lieu. Ainsi, la politique de la commune s'est orientée vers la plantation de palmiers, au détriment des pins, qui sont pourtant une espèce présente naturellement au niveau régional (Audouy et Mourier, 1998). Cette action de banalisation implique un appauvrissement de la qualité paysagère du site, qui se rapproche de l'apparence des autres stations, et engendre la perte d'un élément qui façonnait son identité.

Le tourisme et les paysages patrimoniaux sont donc liés par des interrelations qui touchent aux notions esthétiques, économiques, politiques et identitaires. Le tourisme influe sur le paysage, sur ce que ce dernier produit et sur les acteurs qui l'exploitent. Le tourisme se fait le relais des atouts pittoresques et productifs pour valoriser le paysage, et le rendre plus attrayant encore.

Au cours de l'histoire, les paysages ont donc évolué en fonction de dynamiques naturelles, et des interactions humaines, traduites par leur occupation et une exploitation des ressources naturelles qu'offrent les paysages. Ces interactions ont donné naissance à des paysages remarquables, reflets d'une identité fondée autour de la mémoire collective des populations locales, et témoins de l'attachement de ces populations à leur milieu. On peut alors distinguer les paysages patrimoniaux culturels, et naturels. La valeur patrimoniale portée par les populations autochtones se sont alors exportées aux regards extérieurs, désireux d'assouvir une soif de pittoresque et de désirs touristiques de dépaysement. Cette ouverture patrimoniale au tourisme est le vecteur d'un développement économique au niveau territorial, mais la mise en tourisme engendre des transformations esthétiques et physiques dans ces paysages patrimoniaux.
Ces paysages qui fondent l'identité d'un site, d'un espace territorial, présentent des enjeux de valorisation multiples, mais certaines limites doivent être posées à cette valorisation.

2. Les enjeux et les limites à la valorisation d'un paysage patrimonial

La valorisation des paysages patrimoniaux n'est pas innocente. Elle suppose une réponse à des enjeux divers. On peut alors se demander quels sont ces enjeux? Qui concernent-ils? A quelles échelles d'intervention sont-ils mobilisés ? A qui est destinée la valorisation des paysages patrimoniaux ? Les enjeux sont-ils transcriptibles à n'importe quel paysage ? Les réponses tiennent dans la relation économique et sociale qu'entretiennent les communautés d'un territoire avec leurs paysages, et aux liens qui se créent entre ces mêmes paysages et un public extérieur au territoire. Mais si la valorisation est porteuse d'enjeux forts, elle dégage également des limites qu'il convient de cerner et d'identifier.

2.1. De l'échelle du territoire …

2.1.1. Accompagner le bon développement du territoire

«Dans les paysages d'aujourd'hui sont présents les paysages d'hier et ceux de demain.» Selon l'ouvrage La charte paysagère (Gorgeu, 1995), «prendre en compte le paysage c'est préserver un patrimoine, créer ou renforcer une identité, favoriser la création paysagère, assumer des

choix en matière d'aménagement, donner de nouveaux atouts au développement, et favoriser la responsabilité de chacun».
La notion de paysage patrimonial ne veut pas dire que le territoire doit rester figé dans son aspect originel, cantonné au passé et ne plus évoluer. Ce sont les transformations successives qui ont fait l'identité du lieu, et qui ont fait naître ce paysage particulier. Les modifications qui contraignent le paysage doivent donc être relativisées. Il est évident qu'il convient de faire des choix, et d'accompagner le développement du territoire autour de ces paysages d'intérêt.

L'enjeu premier concerne le territoire. Il faut envisager son développement dans une optique de protection du pittoresque, sans tomber dans un phénomène de sanctuarisation (Roger, 2001). Le patrimoine fait partie des éléments qui fondent les atouts d'un territoire, et qui sont un outil essentiel de valorisation. Leur protection doit concourir à conserver l'héritage du passé, et à le transmettre à travers le temps. Le profit des potentialités qu'offre le paysage (spéléologie, plongée sous-marine, réservoir de biodiversité faunistique et floristique, ...), permet de donner une envergure plus importante de sensibilisation et de respect à la nature, aux populations résidantes et au paysage. Pierre Donadieu remarque qu'à la fin du siècle dernier, les Français sont désireux de voir s'immobiliser les paysages, comme troublés, voire angoissés par la disparition de leurs repères visuels. Intégrer ces repères permet de maintenir l'identité dans laquelle les populations locales se reconnaissent, en leur montrant que leur territoire évolue en prenant en compte leur histoire commune.

Dans certains cas, la valorisation trouve pour but d'endiguer les mécanismes d'évolution indésirable des paysages (enfrichement, fermeture visuelle), en intervenant de manière ponctuelle pour réguler la menace de dégradation du paysage (Donadieu, 1995). Ces travaux d'entretien étant de moins en moins assumés par les agriculteurs, ils ont généré une nouvelle offre, en employant par exemple les centres de réinsertion de chômeurs. Ces actions de maintien d'un état esthétique et paysager satisfaisant, alliées à la valorisation du patrimoine existant concourent à l'obtention d'une image de marque du territoire. Cette image de marque permet d'attirer à la fois des touristes, mais aussi et surtout des nouveaux habitants, et de nouvelles entreprises, qui privilégient les territoires de bonne qualité paysagère, et dans lesquels les gens (les futurs clients) désirent s'installer.

2.1.2. Répondre à une demande locale interne

A ces enjeux de développement s'ajoutent les enjeux relatifs à une demande interne au territoire, émise de la part de la population locale et/ou des acteurs. La qualité du cadre de vie est un élément important du sentiment de bien-être des habitants d'un site, de même que l'offre d'activités ludiques, de loisirs, de promenade (cf. Fig. 9). D'autre part, de la valorisation d'un paysage d'intérêt découle un certain nombre de réflexions qui favorisent la concertation entre les acteurs, pour identifier notamment les activités «à risques» pour le paysage, et celles à encourager. Le rassemblement des acteurs autour d'un objectif commun de valorisation de leur patrimoine paysager a pour conséquence une plus grande prise en considération de celui-ci, et un sentiment d'appartenance identitaire renforcé, voire créé. En effet, la direction fixée au sujet du paysage permet de créer de nouveaux éléments culturels et économiques. Une requalification territoriale autour des potentialités paysagères permet de conduire l'économie vers les activités patrimoniales (agriculture, artisanat) rentables, et touristiques, et de promouvoir la découverte culturelle des activités régionales. Enfin, les demandes liées au tourisme étant très diverses, et les intérêts variés, la mise en valeur des paysages remarquables conduit à la réponse à un type de tourisme, orienté vers le potentiel qu'offre le territoire (tourisme vert, randonnée, rafting, ...).

Fig. 9 : Maubeuge, Quartier de l'Epinette, 13/01/2012 (B. Quaro)
Quartier sensible de Maubeuge, l'Epinette a affiché un nouveau visage, suite au réaménagement et la remise à neuf de l'ensemble des espaces extérieurs. Dans ce quartier où les dégradations sont courantes, la commune de Maubeuge a constaté que l'aménagement avait amélioré la perception des habitants du quartier sur leur cadre de vie, et que les dégradations avaient fortement diminué, les habitants respectant beaucoup plus leurs espaces communs.

2.1.3. Dégager et développer le potentiel remarquable du territoire

Valoriser le paysage permet aussi de s'adapter aux évolutions inéluctables du paysage, ou non assumées par la majorité de la population. Un exemple se basant sur les caprices tectoniques est celui de l'Islande. Cette île se trouvant à la séparation des plaques eurasienne et nord-américaine, son activité tectonique est très développée. La succession régulière d'éruptions volcaniques, qui empêchent tout développement végétal luxuriant, et donnent lieu à des paysages lunaires, sont des évènements naturels très dangereux et peu prévisibles. Cependant, les Islandais ont appris à valoriser leurs paysages, riches d'impressions, et à utiliser comme une ressource ces contraintes volcaniques. Les sources d'eaux chaudes, fumerolles et autre geyser font l'émerveillement des touristes, et la géothermie favorise les populations locales et l'implantation d'industries. Ce qui apparaît en premier lieu comme une contrainte est ainsi mis en avant comme un atout du pays.

La communauté de communes du bassin de Pompey (54), désireuse de valoriser son territoire, a fait appel à l'agence DIGITALEpaysage. Nous avons parcouru l'ensemble des communes, afin d'identifier le fonctionnement de ce bassin. Le fond de vallée est très prégnant, car lié aux infrastructures de transport (canal de la Marne au Rhin, voies ferroviaires, autoroute), et surtout aux bâtiments d'industrie sidérurgique. C'est l'image qui s'offre en premier à la vue, lorsque l'on traverse ce territoire. Cependant, lorsque l'on s'éloigne du fond de la vallée, et qu'on parcourt les petits villages de la communauté de communes, et les espaces ouverts champêtres ou forestiers, on s'aperçoit de la qualité architecturale et des potentialités vertes qui émergent (petits châteaux, ensembles d'habitation ouvriers, voies cyclistes/piétonnes, vues sur la Moselle ou sur la Meurthe, ...). Ce sont ces éléments qu'il faut essayer de mettre en avant pour valoriser le territoire, et s'éloigner de l'image négative que véhiculent les infrastructures industrielles (cf. Fig. 10).

Fig. 10 : Communauté de communes du bassin de Pompey, 06/06/2012 (B. Quaro et B. Steiner). Le fond de vallée est très marqué par des industries, des zones d'activité, et les axes de transports.

Cependant, le bassin de Pompey bénéficie également de lieux d'attrait touristique à développer, qui sont en lien avec le passé industriel ou agricole : maison ouvrières typiques, maisons paysannes lorraines caractéristiques.

De plus, certaines communes bénéficient d'un patrimoine historique et culturel discret, qui gagnerait à être mis en avant, au niveau du territoire.

Un autre exemple, tiré de l'ouvrage de Y. Gorgeu et al. (1995), relatif celui-ci à un choix économique imposé, et non accepté par la population locale, est la mise en place en 1974 par l'IIBRBS (Institut Interdépartemental des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine) au nord-ouest de la Champagne humide d'un barrage-réserve artificiel destiné à alimenter en eau

la région parisienne et à réguler le débit de la Marne et de la Seine. La création de ce barrage donne naissance au Lac du Der Chantecoq, vivement contesté, car il perturbe considérablement la qualité des milieux environnants et modifie complètement le paysage local, impliquant entre autres l'immersion de trois villages et d'un millier d'hectares de forêt. Cependant, les vidanges annuelles du lac découvrent d'immenses zones marécageuses, favorables au développement d'écosystèmes particulièrement attrayants pour les populations d'oiseaux migrateurs, qui trouvent ainsi une escale dans leur périple. Ainsi, ce lieu tout d'abord vécu comme une tragédie locale, a finalement vu les populations s'adapter, et se le réapproprier. C'est ce nouvel attrait qui a motivé une démarche de (re)valorisation qui a conduit le site à se transformer en lieu d'intérêt esthétique. Le site a ainsi trouvé dans son évolution brutale un intérêt ornithologique, et du même coup une compensation écologique (classement en Réserve nationale de chasse) et touristique (développement du tourisme lié aux activités nautiques, de celui lié aux activités de découverte de la nature et du patrimoine, accompagné de la vente de produits touristiques, de l'accroissement d'hébergements tout au long de l'année, ...).

La commune de Wesserling (68) fait appel en 2004 à l'agence DIGITALEpaysage, pour réhabiliter des jardins potager historiques, mitoyens d'un musée du tissage, qui connaît de grandes difficultés d'attraction du public. L'idée de la commune est donc de développer le potentiel du jardin historique pour relancer l'intérêt du musée. L'agence identifie alors l'authenticité des traces actuelles, et répertorie les périodes historiques représentées dans chaque parcelle (XVIIIème, XIXème, ...) et restaure ces parcelles en s'appuyant sur la période qui les caractérise. Les parcelles ne témoignant d'aucune trace historique sont traitées de manière contemporaine. Le jardin a ainsi permis de revaloriser le territoire communal, car le musée a enregistré un regain d'intérêt de la part des touristes, mais aussi des habitants de la commune, et a même été le point de départ d'un festival de jardins évènementiels, preuve de l'efficacité d'une valorisation paysagère du patrimoine.

Les enjeux de valorisation des paysages patrimoniaux, atouts de développement au niveau du territoire, se déclinent sur le site par des interventions plus précises.

2.2. … à l'échelle du site

2.2.1. Hiérarchiser les interventions

L'un des enjeux essentiels de l'aménagement d'un site est sa protection. Celle-ci passe par différentes interventions. Il s'agit en premier lieu d'organiser la gestion du site autour d'une priorisation des intérêts. Identifier les dangers, les risques, qui pourraient bouleverser l'équilibre du lieu, ou causer des dommages.
C'est un enjeu auquel est confronté en 2000 Yannis Tsiomis, architecte et urbaniste, face à l'aménagement de l'Agora d'Athènes. Le but principal en ces lieux est la protection des fouilles archéologiques et des vestiges mis à jour. Cependant, la question de la flore pose problème. En effet, certaines espèces végétales présentent des caractéristiques racinaires contraignantes, car elles risquent de porter préjudice aux monuments exhumés, et les arbres traditionnels sont pour la plupart des résineux, comme les pins, qui présentent une menace d'incendie non-négligeable. A ces contraintes s'ajoutent encore l'aspect esthétique du lieu, planté dans les documents d'époque de cyprès, qui permettent de plus d'offrir de l'ombre aux touristes (Tsiomis, 2000).
Ces aspects ne sont pas forcément compatibles entre eux, et imposent donc un parti pris des aménageurs, qui s'appuie sur les données historiques, techniques, archéologiques, écologiques, économiques du lieu, et de faire ressortir un choix hiérarchique de priorités d'aménagement.

Des projets d'aménagements d'envergure ressortent également de nombreuses contraintes d'intérêt. C'est le cas pour des infrastructures lourdes, telles que les Lignes Grande Vitesse, dont le tracé rectiligne impacte fortement l'environnement qu'elle traverse, ou le projet de construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, dont l'installation devrait bousculer le système de zones humides en place.

En second lieu, les enjeux de protection interviennent au niveau du fonctionnement du site, et des relations avec les acteurs et les activités pratiquées sur le site. En effet, l'appropriation touristique de l'espace ne doit pas se faire au détriment des activités en place, mais en partenariat avec les acteurs du paysage, leur activité pouvant être valorisée grâce aux aménagements paysagers, et les habitants. Les espaces de circulation doivent être également réfléchis en fonction de la jauge d'utilisation existante, et de la demande interne et externe au territoire. On a tendance à privilégier dans les sites urbains des cheminements piétons, mais il faut porter attention à ne pas omettre les déplacements véhiculés, afin de ne pas congestionner le trafic routier (Tsiomis, 2000).

Le quartier médiéval des Remparts de Châtenois, est à la fois un site touristique à valoriser, mais aussi un quartier de ville, avec des habitations et des bâtiments paroissiaux (église, presbytère), qui génèrent un fonctionnement qu'il est important de prendre en compte et de respecter dans l'accompagnement du développement touristique du site (cf. Fig. 11).

Les intérêts des observateurs extérieurs au territoire ne doivent pas systématiquement prédominer sur les besoins des acteurs locaux, ni préjudicier les exploitants des ressources paysagères. Des aménagements perspicaces permettent au contraire d'intégrer l'activité locale au paysage, et d'ainsi la valoriser, en même temps que les produits qui en sont issus. L'image de marque du paysage peut alors exprimer la notion de terroir (Donadieu, 1995).

FIg. 11 : Châtenois, quartier des Remparts, 04/05/2012 (B. Quaro).
Le quartier des remparts est un quartier habité, et il est le coeur de la vie paroissiale de la commune (église et presbytère). Ceci engendre un certain fonctionnement, qu'il convient de prendre en compte dans l'amélioration de la mise en tourisme, afin d'éviter les conflits d'usage.

2.2.2. *Protéger le site de l'impact du public*

Le tourisme engendrant des flux importants, un deuxième enjeu de protection se cadre autour de la gestion de ces flux à l'intérieur du site. Les visiteurs sont-ils libres, ou doivent-ils être parqués dans un balisage strict, quelles sont les restrictions à mettre en place, par rapport au pique-nique, au camping, à la protection des espèces, ...

Un certain nombre de questions se posent, qui doivent être étudiées au cas par cas en fonction de la nature du site, de sa situation, de sa géomorphologie. Ces questions concernent certains points essentiels, qui permettent de limiter l'impact de la fréquentation du site sur sa dégradation. L'impact touristique concerne par exemple l'érosion de certains sites fragiles, tels que les falaises de la pointe du Raz, ou les dunes de sable de bord de mer (Nys, 1999), ou les monuments historiques fragilisés par l'action du temps. En ces endroits, il devient intéressant de canaliser les déplacements, afin d'éviter une destruction rapide du site.

Dans les sites qualifiés naturels, il est important de tenir compte de la faune et de la flore sauvage en place au niveau du site. A nouveau, les sentiers balisés permettent d'éviter le piétinement d'espèces fragiles, et la mise en place de panneaux pédagogiques permet d'informer les visiteurs des espèces animales ou végétales présentes sur le site, de celles protégées, et de leur expliquer le comportement à observer lors de leur passage sur le site. Ceci peut concerner aussi bien la cueillette de fleurs ou de fruits dans des aires sensibles, le dérangement occasionné lors des périodes de nidification, reproduction, la pollution sonore ou l'abandon de déchets, voire la pollution de l'air.
C'est ce qui est advenu pour la grotte de Lascaux, dont les peintures rupestres, très sensibles aux variations de température et d'humidité, se sont détériorées par la simple présence et le nombre des visiteurs respirant dans la grotte.

L'étude de la fragilité et de l'équilibre de l'écosystème en place permet de délimiter des zones de sensibilité différente, d'y édicter les règles de respect du lieu, et les aménagements qui y sont associés. L'objectif reste la protection du site contre les dégradations volontaires ou non du public qui le visite. Le bon dimensionnement des aménagements d'accueil et de visite permet de remédier efficacement à la problématique de surpopulation sur un site, ou de concentration en certains endroits stratégiques.
Dans les espaces plus urbains, une contrainte d'accessibilité entre également en compte, au travers d'une réflexion d'ouverture au public selon une plage horaire, et ainsi d'éviter la fréquentation du site en dehors des heures prévues, afin de limiter le risque lié au vandalisme (Tsiomis, 2000).

2.2.3. *Positionner le public dans un souci d'observation et de sécurité*

Outre les enjeux de protection du site, les aménagements doivent également être conçus pour les visiteurs. D'abord, il est nécessaire de protéger le visiteur contre les dangers présents durant sa visite. Des aménagements pertinents doivent garantir la sécurité du visiteur. Une signalisation des zones dangereuses (marécages, falaises instables, monuments en ruine) permet au public d'identifier les dangers, et ainsi de les éviter (cf. FIg. 13). Il est nécessaire d'anticiper la curiosité des badauds, ou l'inattention due à l'observation du paysage environnant, qui peuvent les mettre en difficulté. On peut prendre l'exemple de sentiers de randonnée à flanc de montagne, ou les creux d'eau bouillante d'où jaillissent les geysers, ou encore la rapidité des fluctuations du niveau marin lors des marées.

Fig. 13 ; Geysir, Islande, août 2012 (B. Quaro)
Un périmètre de sécurité délimité par des barrières de cordes permet de protéger le public des jaillissements d'eau bouillante, et en leur permettant toutefois d'observer au plus près le phénomène.

Fig. 12 : Tour Eiffel, Vue du Trocadéro, avril 2010 (B. Quaro)
Le Trocadéro offre un point de vue très prisé des touristes sur la Tour Eiffel.

Ensuite, l'aménagement des paysages patrimoniaux doit permettre de mettre en accessibilité le site. Ceci se traduit par plusieurs niveaux d'intervention. Il concerne l'accessibilité physique au plus grand nombre, y compris les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles avec de jeunes enfants ou des poussettes. Ces aménagements se justifient évidemment en fonction de l'usage auquel le site est destiné et du type de public visé.

Au-delà de cette accessibilité physique, c'est le positionnement du public qui est important. Augustin Berque précise cette pensée, en affirmant : «c'est parce qu'on la regarde en tant que paysage que la nature devient belle à regarder» (Berque, 1998). Il s'agit de placer le public dans une position qui lui donne à voir le paysage d'un certain angle (cf Fig. 12). Le Corbusier, d'ailleurs, ne pouvait concevoir la notion de paysage sans l'enfermer dans un cadre, tel un tableau de peintre (Boudon, 1998). Il faut délivrer à l'observateur une vision toute faite, ou lui donner la possibilité d'avoir le bon regard sur le paysage. De même, un aménagement judicieux permet d'offrir la nature à portée de main, de la mettre en spectacle, en créant un éclairage privilégié sur certains éléments d'intérêt, qui garantissent la visibilité de certains phénomènes. Les spectateurs avertis se passent de ces «prothèses» d'observation de la nature, mais ces aménagements permettent de s'adapter aux regards profanes, et d'ainsi favoriser tous les types de regard. Pour prendre un exemple ornithologique, l'aménagement suppose une culture du regard autre de celle du professionnel ou du passionné, qui ne suppose pas d'effort préalable, et qui permet d'observer en même temps et d'assez près une grande quantité d'individus (Fabiani, 1999).

Les enjeux d'aménagement des paysages patrimoniaux intègrent donc des notions de protection et de valorisation du site et des acteurs locaux, et une facilitation d'accès aux visiteurs, en permettant à un public large et diversifié d'observer le paysage ou les phénomènes qui s'y déroulent, en des points de vue ou d'observation privilégiés. Mais tous les paysages patrimoniaux doivent-ils pour autant être systématiquement aménagés?

2.3. Des limites qui questionnent la légitimité d'un aménagement

2.3.1. La difficulté de cerner la période passée à laquelle se référer

Tout d'abord, Philippe Nys (1999) évoque le point de vue de Viollet-le-Duc sur les principes d'intervention sur les monuments patrimoniaux, en faisant le parallèle avec les paysages patrimoniaux. La position interventionniste de Viollet-le-Duc consiste à considérer le passé comme déjà mort, et à ne pouvoir envisager une quelconque restauration ou conservation (faussement) vivante; la seule solution pour lui est de recréer l'édifice comme dans un état passé qui n'a peut-être jamais existé.
Lorsque l'on transcrit cette pensée au paysage, on comprend qu'il n'est pas forcément utile de vouloir reconstruire à tout prix les éléments passés qui ont fondé ce paysage, et les prolonger dans le futur, car l'idée du paysage parfaitement ancré dans son passé, tel que le petit village bucolique avec son pittoresque clocher d'église, est erronée. Il est préférable dans ces cas de réenvisager une idée du paysage tourné vers le futur, dont les vestiges en l'état témoignent du passé, mais sans rester obstinément enfermé dans une volonté de retour vers ce passé, et d'être capable d'évoluer dans un contexte contemporain.

C'est le cas par exemple pour le cloître de l'abbaye de Neumünster, au Luxembourg, dont la conception a été attribuée à DIGITALEpaysage (cf. Fig. 14). La demande était de rendre la cour intérieure du cloître accessible et attrayante, tout en permettant ponctuellement d'y organiser des réceptions (apéritifs de mariage) ou des expositions (vernissage). L'absence d'informations historiques ou d'images fiables d'époque a donc poussé l'agence à inscrire l'aménagement en rupture avec le site en s'appuyant sur une dynamique moderne.

Lydie Goeldner-Gianella (2008) s'intéresse, dans un article paru dans les Carnets du Paysage, aux paysages de polder et leur perception au XXIème siècle, suite à des projets de dépoldérisation naissants. Ici, l'intervention vise à rendre à la mer les terres gagnées sur elle quelques siècles auparavant. Mais ce désir écologiste de retour à un état passé «naturel» fait s'élever des voix chez les populations locales. En effet, les polders sont le synonyme d'un passé culturel riche d'avancées techniques, d'un besoin de protection contre les aléas de l'océan, et de souffrances de mise en place, les travaux de poldérisation très risqués ayant demandé beaucoup de temps et de main-d'œuvre. La communauté locale s'interroge donc sur la nécessité d'un retour vers un passé écologique pour lequel elle ne ressent aucune attache, qui se fait au détriment des paysages d'un héritage patrimonial qui fonde son identité.

Les notions de copie et d'original portées par la pensée interventionniste posent également question. Peut-on en effet considérer que Lascaux 2, réplique fidèle d'une partie de la grotte d'origine, et des fresques qu'elle renferme, peut encore avoir la même valeur en n'étant qu'une réplique? Dans un autre registre, le travail du temps qui s'exerce sur les paysages (érosion) entraîne une dégradation de ces paysages. Est-il pertinent de vouloir à tout prix empêcher son action, pourtant naturelle, qui tend vers la transformation ou la disparition d'un type de paysage?

Fig. 14 : Cloître de l'abbaye de Neumünster (Luxembourg), juin 2004 (DIGITALEpaysage).
En l'absence d'informations historiques, l'aménagement s'incrit en rupture avec le site, en adoptant une matérialité et une esthétique très contemporaines.

2.3.2. L'impossibilité d'assumer une dynamique touristique

La réflexion de la nécessité d'un aménagement s'impose dans une dynamique de respect du territoire, et des populations qui l'occupent. Les dérives liées à un aménagement pour une mise en tourisme doivent être jugulées. Les infrastructures dépendantes du tourisme peuvent risquer de prendre le pas sur les éléments de la mémoire collective des communautés locales, ou de causer du tort à l'activité en place. Dans des territoires aux conditions économiques difficiles, la valorisation du patrimoine pour développer la filière touristique se justifie aisément. Cependant, dans des régions ou le fonctionnement du territoire est bien rôdé et efficace, la mise en tourisme ne doit pas devenir un obstacle, ou venir bouleverser le système en place, comme pour les réserves biologiques à but d'observation scientifiques, qui ne peuvent en parallèle assumer l'accueil en masse d'une population touristique (cf. Fig. 15).

Fig. 15 : L'île de Surtsey, en Islande, est apparue en 1963 à la suite d'une éruption sous-marine qui a duré quatre années. L'île est classée au patrimoine mondiale de l'UNESCO, et n'est accessible qu'à une poignée de scientifiques, qui y étudient l'implantation de la faune et de la flore. Une mise en tourisme serait ici inconcevable. (Source : http://www.umhverfisraduneyti.is/forsida-stjr/nr/775)

Les mesures de standardisation du territoire, dans un objectif d'unité touristique à grande échelle territoriale, peuvent concourir à une uniformisation des paysages, qui va à l'encontre de la demande sociale de diversité du visible, d'identité propre, et qui trouve rapidement des limites à grande échelle, car dans le cas de l'architecture par exemple, on est rapidement réduit à se conformer à des normes règlementaires, qui appauvrissent la qualité des paysages d'un ensemble territorial (Donadieu, 1998). De plus, la standardisation mène très souvent à une folklorisation du territoire, convoitée par les regards étrangers, et rejetée par les autochtones (Donadieu, 1998).

Le regard extérieur diffère en effet du regard interne au territoire, car le regard étranger n'est pas sensibilisé aux éléments douloureux de la mémoire collective. Philippe Nys (1999) s'interroge sur la place de la valorisation des paysages patrimoniaux, et écrit : «Faut-il et peut-on, de manière fétichiste, rappeler tous les actes du passé? Tout le passé doit-il être rappelé au souvenir des vivants (...)? Le paradoxe et l'impossibilité apparaissent immédiatement, les manipulations idéologiques et les intérêts aussi».

C'est le cas notamment pour les traumatismes liés aux guerres. Lorsque Pierre Donadieu (1999) s'intéresse à Beyrouth, ville de culture et de paysages pittoresques, il met en valeur les problématiques soulevées par la fin de la guerre. Beyrouth, désireuse de survivre et de se relever, entame des projets d'urbanisation. La question des traces à conserver se pose très vite. Faut-il reconstruire en oubliant toute marque du passé, ou faut-il privilégier certains lieux de mémoire? Il décrit lors de son passage des impacts de tir résiduels sur les façades, des bâtiments démolis laissés en état. Faut-il alors conserver le souvenir de la violence des combats, ou plutôt se tourner aveuglément vers un futur instable et fragile, qui tente malgré tout de faire le pari d'une paix durable? Il évoque d'autre part François Le Bruel, personnage central du roman de Jacqueline Massabki «La mémoire des cèdres», qui en 1976, en découvrant «les ruines» de la ville de Beyrouth, «les pierres noircies, les façades crevées, les trottoirs défoncés, les rideaux de fer des boutiques arrachés par les explosions et dressés comme des écorchés», trouve que «tout n'était que beauté» (Donadieu, 1999). Il place ici le regard étranger du personnage, qui contemple les empreintes de la guerre sans l'avoir vue, sans y avoir participé, et qui n'est nullement horrifié, mais qui y trouve plutôt une sorte de beauté, peut-être une tranquillité silencieuse après les ravages des bombardements et des combats. En fait, on peut distinguer le patrimoine assumé par les populations locales, du patrimoine non-assumé, qui réveille les souvenirs difficiles et ne porte pas d'intérêt de valorisation extérieure.

2.3.3. La contradiction avec le caractère du site

Enfin, le respect du site est un dernier élément de réflexion sur la nécessité d'un aménagement. Cet aménagement ne doit pas nuire au site, c'est-à-dire qu'il ne doit pas dénaturer le paysage, ou rendre celui-ci illisible. Les mises en scène liées aux aménagement ne doivent pas conduire à une perte de qualité des paysages du site.
Le risque est un surdimensionnement ou un sous-dimensionnement de l'échelle du site, qui à terme pourrait être fatale à son image. Il ne faut pas en faire trop, car cela risque de dénaturer le site en lui-même.

Par exemple, les jardins évènementiels de Chaumont-sur-Loire offrent un attrait de plus au château pendant la durée du festival, mais la prolongation sur l'ensemble de l'année risquerait de créer un site à part, qui risquerait de concurrencer le château lui-même. De même, ce modèle de jardins évènementiels, n'est pas transcriptible à n'importe quel domaine historique. Dans des sites médiévaux se pose souvent la question de l'intégration des infrastructures nouvelles. L'apport d'éléments contemporains peut nuire gravement à l'esprit du lieu. A Châtenois, la maîtrise d'ouvrage exprime la volonté de mettre en place des jardins sur le site médiéval, pour valoriser le patrimoine. Cependant, le site étant très minéral, il ne permet pas une continuité jardinée, donc les jardins doivent être répartis sur le site. L'idée de jardins à thèmes apparaît alors comme une solution pour permettre une unité sur le site. Le risque s'exprime alors dans le désir de jardins sensationnels, bien adaptés dans des festivals, mais peu en adéquation sur un site au potentiel historique exceptionnel, car ils risqueraient à terme d'étouffer le site, et de se substituer à son image première de site historique.

La valorisation des paysages patrimoniaux est porteuse d'enjeux, qui se déclinent à des échelles différentes. A l'échelle du territoire, la valorisation de ces paysages patrimoniaux permet d'accompagner le développement économique, en renforçant l'identité des communautés locales, tout en orientant la dynamique territoriale sur les potentialités qu'offre le territoire. A l'échelle du site, il s'agit de hiérarchiser les aménagements, dans un souci de priorisation des multiples intérêts qui peuvent exister dans ce site. Il est également indispensable de développer des relations entre le public et le site, qui soient conçus dans un respect mutuel : respecter le site en cadrant les visiteurs, tout en protégeant ces derniers des dangers éventuels qu'affiche le site, et permettre à tout public l'accès au sein du site et un positionnement optimal pour observer les paysages, tout en adaptant les infrastructures d'accueil aux capacités du site. Cependant, la valorisation des paysages patrimoniaux ne peut sombrer dans une standardisation, être applicable à n'importe quels paysages, et doit pour cela faire l'objet d'une considération au cas par cas. La limite d'une valorisation réside dans la difficulté de cadrer le passé auquel on tente de faire référence, et dans l'identification de certains paysages patrimoniaux non-valorisables, car reflets d'un passé non assumé par les communautés locales. Elle s'identifie également par l'incapacité de certains lieux à assumer l'impact touristique, car celui-ci perturberait le fonctionnement du site, ou contredirait son caractère.
Analyser finement les potentialités et les risques liés à l'aménagement d'un paysage patrimonial permet de distinguer les paysages à préserver en l'état, et les paysages sur lesquels intervenir. Dans ce cas, certains outils de valorisation sont disponibles.

3. Les moyens de valorisation d'un paysage patrimonial

La valorisation des paysages patrimoniaux fait appel à des moyens variés, qui ne s'appuient pas sur les mêmes notions, les mêmes acteurs, et qui n'ont pas la même influence dans le projet d'aménagement. Il est important de s'interroger (de manière non exhaustive) sur l'identité des acteurs, sur l'échelle de leur intervention, sur la nature de leur intervention. Ensuite, il faut identifier le rôle qu'endosse le paysagiste à l'échelle du territoire, du site, et déterminer les orientations qu'il est en capacité de dégager.

3.1. Des outils d'actions inhérents aux différents acteurs

3.1.1. Une législation à la base de la protection des paysages patrimoniaux

L'un des outils de la protection des paysages patrimoniaux est la législation, qui permet de définir un cadre réglementaire autour du développement du territoire, et de l'évolution des paysages assimilés.
Les prémices de l'intervention législative ont vu le jour grâce aux premiers textes de lois de protection des paysages, dont celle, votée en 1906, qui protège les «monuments naturels», et dans laquelle le paysage s'impose comme objet patrimonial, dans la mesure où il se rapproche d'une œuvre peinte. C'est dans une volonté de protection face aux ravages menaçants de l'industrialisation que la grande loi de protection des sites est votée en 1930, qui bénéficie aux «Monuments Naturels et sites dont la conservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt public». Ce texte s'inspire de la loi de 1913 sur les Monuments Historiques, et en emprunte les termes, auxquels s'ajoutent des notions esthétique (pittoresque) et naturelle, notion écologiste dont l'intérêt s'accroît après les années 1950 (Heaulmé, 2005).
Ce texte distingue deux degré de protection : le classement, contraignant, qui correspond à la dénomination de «sites classés», et la simple inscription, sans contrainte particulière («site inscrit).
Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection au niveau national. L'objectif est de conserver les caractéristiques du site en le préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux. Le classement étant porté au départ sur des éléments remarquables isolés et menacés de dégradation, ils se sont élargis à de plus vaste étendues : massifs, forêts, îles (Gorges du Tarn, massif du Mont-Blanc, île de Ré). Les lieux de mémoire, comme le champ de bataille de Verdun, font aussi l'objet d'une protection au titre de l'Histoire.
Les sites inscrits, permettent eux une garantie minimale de protection pour des sites qui, sans présenter une valeur ou une fragilité telles que leur classement soit justifié, possèdent néanmoins suffisamment d'intérêt pour que l'Etat en surveille l'évolution. Leur rôle est d'alerter les pouvoirs publics des intentions d'aménagement des propriétaires. La nature des sites est très diverse, et englobe des ensembles communaux, des monuments, des sites naturels, des points de vue, ou de vastes ensembles (lacs d'Annecy, Plaine de France).

C'est en 1976 que la loi relative à la protection de la nature pose les bases de la protection des espèces et des milieux en France. «La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont déclarés d'intérêt général» [3]. Les travaux et les projets d'aménagement sont alors soumis à des études d'impact, qui imposent au minimum une analyse de l'état initial du site et de son environnement, ainsi que l'étude des modifications

que le projet engendrerait, accompagnée des mesures qui permettraient de les supprimer, les réduire ou les compenser. C'est également dans le cadre de cette loi que sont créées les réserves naturelles.

Les parcs nationaux, rassemblés en 2006 sous la tutelle de l'établissement public Parcs Nationaux de France, ont pour mission, depuis la loi du 14 avril 2006, de protéger la biodiversité et son patrimoine culturel souvent remarquable, d'assurer une bonne gouvernance, dans un souci de meilleur fonctionnement des institutions, et qui inclue le renforcement des liens avec les acteurs locaux, et d'exceller dans la gestion du patrimoine et de l'accueil des publics [4]. Ces critères obligent les parcs nationaux à se tenir à la hauteur de la dimension symbolique qui les distingue des autres formes de protection et des milieux naturels ordinaires.
«A ce paysage de plus en plus culturel répond un «monument» de plus en plus territorial». Le monument, protégé par la législation par rapport aux adossés, aux abords, et à la covisibilité, s'élargit dans la législation pour être qualifié dans un premier temps à des ensembles urbains, des secteurs sauvegardés, des zones de protection du patrimoine architectural et urbain, et dans un second temps, à des zones de protection du patrimoine paysager.

La création en mars 1967 des parcs naturels régionaux, dont l'objectif de protection du patrimoine naturel et culturel ne leur est assigné qu'en avril 1988 par décret, protège et met en valeur de grands espaces ruraux habités. Ces mesures visent à classer un territoire à dominante rurale, dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Le parc mène alors en concertation un projet de développement durable du territoire, en se basant sur la protection et la valorisation de son patrimoine culturel et naturel (cf. Fig. 16). Il ne dispose pas d'un pouvoir règlementaire spécifique, mais les collectivités du parc adoptant la charte s'engagent à mettre en œuvre les mesures que celle-ci décrit (boisement, gestion de l'eau, des déchets, ...), et le parc est systématiquement consulté pour avis lorsqu'un projet d'aménagement est entrepris, qui nécessite la réalisation d'une étude d'impact [5].

La loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages autorise l'Etat à prendre des directives de protection et de mise en valeur des paysages sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager [6]. Ce texte donne une base juridique à une véritable politique du paysage aux collectivités locales (Donadieu, 1995).

Le Conservatoire du littoral, établissement public créé en 1975, mène une politique foncière qui vise à protéger définitivement des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. Leur mode de protection consiste à acquérir des terrains fragiles ou menacés pour les remettre en état et confier leur gestion, étudiée et définie par des spécialistes aux communes, collectivités locales ou à des associations, qui doivent respecter les orientations arrêtées de gestion.

En parallèle, se développe une conscience du patrimoine vernaculaire qui quadrille le paysage urbain et rural, ainsi qu'un intérêt public pour le «petit patrimoine» (Galey, 2001).
C'est ainsi qu'en 1996 est créée la Fondation du Patrimoine, qui a pour but essentiel la sauvegarde et la valorisation du patrimoine rural non-protégé, à travers des activités d'aide à l'obtention de subventions et au mécénat d'entreprise pour les propriétaires publics et associatifs [7]. Ces mesures et ces lois, prises à l'échelle d'intervention nationale, relèvent de l'Etat et des organisations nationales, et sont étayées au niveau européen par des réseaux et des lois, et à l'international par des organismes mondiaux.

Bien que sans pouvoir législatif, le réseau Natura 2000 s'est développé en Europe, dans une optique de préservation de la diversité biologique, et de valorisation du patrimoine naturel des territoires, autour notamment, des directives «Oiseaux» et «Habitat faune flore». Le réseau encourage les Etats membres à prendre librement les mesures règlementaires, administratives ou contractuelles, pour atteindre un objectif de conservation et de survie à long terme des espèces et des types d'habitats protégés.

Fig. 16 : Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, 10/05/2012 (B. Quaro et B. Steiner). Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, classé Réserve de Biosphère par l'UNESCO, axe ses actions sur la nature (réserve, programmes, ...), les paysages (enfouissement des réseaux, gestion écologique des friches, ...), les patrimoines (musées, châteaux, archéologie, ...), l'économie (produits du Parc, industries, ...) et l'environnement (convention Parc-ONF, liaison verte, ...).

Les limites du cadre réglementaire sont l'aspect trop contraignant qui peut parfois émerger, et empêcher toute possibilité d'intervention, ou limiter trop fortement les propositions d'aménagement du territoire. Michel Audouy et Pierre-François Mourier (1998), en s'intéressant à la Grande Motte, station balnéaire «exceptionnellement verte», en comparaison des ensembles urbains de type balnéaires aménagés à la même époque, reconnaissent que le succès engendré par les espaces verts peut être vécu comme un handicap.
En effet, le classement des pinèdes et des espaces naturels entourant la station empêchent toute extension urbaine. Les concepteurs de la station eux-mêmes s'accordent à dire, avec les élus, que l'attention portée aux arbres et aux zones naturels est «extrême», voire «excessive», car ils paralysent totalement le développement de la ville.

Pierre Donadieu (1995) évoque lui deux effets pervers de la protection juridique des paysages. Le premier, c'est qu'une telle protection suppose implicitement que l'environnement est menaçant, et par pessimisme, elle entretient un refus de la part de la société d'anticiper son propre avenir. Le deuxième, c'est qu'elle ne révèle d'aucune façon la manière d'anticiper l'advenir du site protégé, sinon en l'inscrivant dans un futur passé, entraînant alors l'apparition de nouveaux textes de loi, ou dispositions pratiques et juridiques, pour prévoir les modalités de gestion des espaces et de leurs paysages.

3.1.3. Des labels et des concours au service de la valorisation des paysages patrimoniaux

Certaines appellations de qualité sont décernées au niveau national en France, relayées à une échelle plus large par des organismes européens ou internationaux.
Le label Grand site de France (cf. Fig. 17), créé par l'Etat et attribué par décision ministérielle au gestionnaire des sites pour une durée renouvelable de six ans, a pour objectif de reconnaître la qualité de la préservation et de la gestion d'un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation [8].

Il existe également en France des fédérations ou associations qui participent à l'encouragement des aménagements de qualité dans des sites remarquables, telles que la Fédération Française du Paysage, qui organise bisannuellement depuis 2008 les Victoires du Paysages, qui décernent un prix aux aménagements qui mettent en valeur le paysage, et favorisent le développement durable. De même, certaines villes organisent leurs festivals de jardins, ou des évènements semblables, pour faire découvrir leur ville de manière détournée.

La Convention européenne du paysage (ou de Florence), entrée en vigueur en France en 2006 est le premier traité international dédié au paysage. Cette convention de Florence donne un nouvel élan aux politiques du paysage, sans pour autant que le Conseil de l'Europe n'ait d'autorité sur les Etats parties, mais récompense par l'institution d'un Prix du Paysage du Conseil de l'Europe, les collectivités locales et régionales et leurs groupements qui ont mis en œuvre une politique ou des mesures visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement durable de leurs paysages, faisant la preuve d'une efficacité durable et pouvant servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes [9].

De son côté, l'UNESCO consacre la notion de «paysage culturel» en 1992, et donne ainsi corps à une notion jonction entre monument et territoire, (Galey, 2001) qui place le paysage en tant que forme sensible d'une interaction dynamique du naturel et du social (Heaulmé, 2005). La limite d'action de cette mesure se situe dans l'absence d'effet contraignant. En effet, l'UNESCO ne peut qu'encourager la protection du patrimoine culturel et naturel, en

sensibilisant les populations, mais sans pouvoir imposer de cadre légal de gestion. Cependant, c'est l'image de marque délivrée par le label du patrimoine mondial qui facilite les protections et la prise de conscience des populations. C'est ainsi que le Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais économiquement touché par la fin de l'exploitation charbonnière, s'est vu valorisé par l'inscription au patrimoine mondiale de l'UNESCO. Cette inscription, soutenue par un arsenal juridique, règlementaire et territorial complexe, permet au bassin minier de trouver une nouvelle source de revenus, non plus par la rentabilité d'extraction de la mine, mais par son intérêt historique remarquable, et par la manière dont elle a modifié les paysages (terrils, chevalements, cités ouvrières, ...).

Fig. 17 : Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin, 12/07/2009 (B. Quaro).
Le Marais Poitevin dispose depuis 2010 du label Grand site de France. Il reconnait le patrimoine naturel mais également culturel du marais, constitué de plusieurs types de paysages : l'estuaire de la Sèvre Niortaise, qui débouche dans la baie de l'Aiguillon, les Marais Desséchés, les Marais Mouillés et la Venise Verte. Le marais abrite de plus de nombreuses espèces d'oiseaux, de poissons, et une flore variée.

3.1.4. Les acteurs régionaux et leur capacité d'intervention

En France, les Conseils Généraux encouragent et subventionnent les aménagements ayant pour but la valorisation du patrimoine paysager, de même que les Conseils Régionaux, qui lancent également des appels à projet visant à aménager des sites d'intérêt. De plus, lors de l'élaboration du dossier d'appel d'offre des projets, le choix des types de compétences exigées par la maîtrise d'œuvre peuvent motiver des aménagements de grandes qualités, clairement orientés vers la valorisation et le respect des paysages.

A l'échelon inférieur, les regroupements de communes permettent d'avoir un poids plus important sur la gestion des sites remarquables. L'intercommunalité est l'échelon où s'élaborent

les projets de développement du territoire, les réflexions stratégiques sur son devenir, et l'élaboration des plans globaux d'action paysagers, pour l'intégration du paysage dans les choix d'aménagement de l'espace et les projets de développement.
Le rassemblement des communes en communautés de communes permet de disposer de moyens d'actions plus performants, et de mobiliser les moyens techniques, humains et financiers qu'une commune isolée n'a pas la possibilité de réunir. De plus, l'intercommunalité est un niveau d'intervention dont les projets sont soutenus en priorité par l'Etat, les départements et les régions, et elle permet d'identifier un interlocuteur pour les habitants ou les associations afin de gérer au mieux les contraintes de concertation.

A l'échelle strictement communale, les modes de protection ou les schémas d'orientation sont définis dans les Plan Locaux d'Urbanisme, et les zones de protection, telles que les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, instituées autour de monuments historiques, dans des quartiers et des sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique ou historique. Un cahier des charges décline les prescriptions particulières en matières de paysage et d'architecture, et guide les travaux de construction ou de transformation dans la zone.
Depuis la réforme de la loi Grenelle II, les ZPPAUP sont vouées à disparaître d'ici 2015, pour faire place aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), qui se substituent aux ZPPAUP, mais en intégrant dans les écrits le patrimoine paysager, et en orientant la protection dans une dynamique de développement durable [10].

En plus de la rédaction de ces documents d'urbanisme, les élus ont vu leurs pouvoirs en matière d'urbanisme et leur responsabilité à l'égard de l'aménagement s'accroître suite à la décentralisation. Ils possèdent des moyens d'intervenir par la règlementation (arrêté interdisant de faire du feu dans les régions sensibles en période de sècheresse) et par la sensibilisation et la concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (cf. Fig. 18). Ils délivrent également les permis de construire et sont souvent les maîtres d'ouvrage d'aménagement de l'espace communal. Les associations telles que la Ligue de Protection des Oiseaux par exemple, peuvent participer aux concertations, et donner leur avis sur les impacts d'un aménagement sur l'avifaune, ou les Associations Foncières Pastorales, qui aménagent et louent des terrains champêtres à des exploitants locaux, font participer ces terrains à l'économie agricole, pastorale et forestière.

Fig. 18 : Communauté de communes du Val de Neuné (88), 2010 (DIGITALEpaysage). Concertation avec les élus et les acteurs locaux, dans le cadre de la réalisation d'un plan de paysage.

3.1.5. Des outils de communication destinés à un large public

Les paysages sont également fortement valorisés par les moyens de communication. Ainsi, les films sont un moyen de valorisation des paysages non-négligeable, car ils utilisent les sensations liées aux paysages pour influer les ambiances du film (les ambiances grandioses de la Nouvelle-Zélande du «Seigneur des Anneaux», les vastes étendues solitaires canadiennes de «Into the Wild», ...). Le petit écran ou les affiches sont également utilisés pour valoriser des paysages ou des produits. Ainsi les publicitaires n'hésitent pas à se servir des paysages pour valoriser leurs produits (eau naturelle de Volvic issue d'une région volcanique, paysages de montagne pour les produits laitiers). En 1992, l'Etat mena même une politique volontariste de valorisation des produits d'un territoire, associant des produits agricoles de qualité aux paysages dont ils sont issus (sel de Guérande, lavandaies du Vaucluse, vignobles du Languedoc), (Donadieu, 1998) qui a inspiré de réelles politiques de qualification des produits et des paysages.

Ces outils de valorisation et ces dispositifs juridiques définissent un cadre règlementaire et d'attractivité, qui conditionnent les réflexions d'aménagement qui sont portées sur les sites patrimoniaux.

La lettre du plan de paysage

de la Communauté de Communes du Val du Neuné

N°1 - novembre 2010

Dessinons collectivement notre cadre de vie

La qualité de nos villages et hameaux, de nos prairies, de nos forêts, de nos ruisseaux constitue notre richesse.
Elle contribue à offrir un cadre de vie attractif et constitue un atout considérable pour le tourisme, qui est une activité et une perspective importante pour notre territoire.

Ces paysages n'ont cessé de connaître de profonds bouleversements liés à l'évolution des filières agricoles et forestières et aux fortes pressions urbaines.

Ces transformations tendent malheureusement trop souvent à banaliser notre environnement en gommant l'esprit de ses lieux.

Il apparaît essentiel aujourd'hui de passer d'une évolution trop souvent subie, à un développement mieux maîtrisé, pour garder au Val du Neuné ses patrimoines, son caractère et son authenticité.

PAYSAGE

Le Paysage est la traduction visible et évolutive dans le temps des relations de l'homme à son milieu.

C'est comme un **habit** :
- il reflète et fonde l'identité et le caractère du territoire
- il est constitué de tissus parfois fragiles, qui peuvent se déchirer.

Travaillons ensemble à son attrait et à sa "durablilité".

PLAN

Le Plan de Paysage comporte un **diagnostic** pour identifier qualités et fragilités et comprendre l'évolution des paysages quotidiens.
Celui-ci permet l'élaboration d'un **projet partagé** (orientations et cartographie)
Il se concrétise par un **programme d'actions** pluri-thématiques pour sensibiliser les acteurs qui façonnent le paysage, et mieux gérer les espaces agricoles, naturels, forestiers et bâtis.

Concevons ensemble un projet pour bien bâtir l'avenir.

La Communauté de Communes du Val du Neuné a confié aux Bureaux d'études DIGITALE PAYSAGE et OREADE BRECHE, l'élaboration de son Plan Paysage.
La durée de l'étude est fixée à 18 mois.

Fig. 19 : La lettre du plan de paysage, novembre 2010 (DIGITALEpaysage) du Val de Neuné (88).
Livret de communication à destination du public (habitants de la communauté de communes du Val de Neuné), afin de sensibiliser la population qui est au contact du paysage à la fragilité de celui-ci, à sa protection et à son respect, et d'expliquer le rôle du plan de paysage, et des enjeux qui sont portés par les paysages du Val de Neuné.

3.2. Des partis d'aménagement du paysagiste

3.2.1. A l'échelle du territoire

Le paysagiste intervient à deux échelles, dans le cadre de la valorisation des paysages patrimoniaux. Il ne s'agit pas de faire une table rase du passé dans un prétexte de modernisme, mais de s'insérer dans une démarche de valorisation des empreintes passées dans les projets de demain (Viard, 1993).

A l'échelle du territoire, il est le médiateur entre le territoire, les acteurs, les paysages, les enjeux et les intérêts. Il observe en tant que professionnel, d'un regard à la fois sensitif et objectif, sans subir les émotions influencées par des intérêts propres plus ou moins inconscients. Une analyse approfondie lui permet de comprendre le fonctionnement du territoire, et d'envisager son développement, grâce à l'étude des atouts, des faiblesses, mais également du potentiel des territoires. Il est à la fois le médiateur entre les élus, les acteurs locaux, les habitants (cf. FIg. 19), et fait converger leurs perceptions avec son regard extérieur.

Le but de l'étude du paysagiste dans le cas de la valorisation des paysages patrimoniaux relève de l'identification des sites remarquables non valorisés, et de la distinction entre les sites présentant un réel intérêt, et ceux étant banals ou ordinaires. La protection du paysage semble souvent un enjeu évident, quand celui-ci est reconnu de qualité, mais en de nombreux territoires, le paysage est banal, ou s'est banalisé. Le regard quotidien ne parvient alors plus à distinguer les points noirs de ce paysage.

A l'aide d'outils tels que la charte paysagère, le plan de paysage, le Plan de Paysage et de Développement Durable ou encore l'Atlas des paysages, le paysagiste peut définir les enjeux de valorisation, les sites d'intervention, le type d'action à envisager, les partenaires à inclure à la réflexion. De plus, la compréhension de l'histoire d'un territoire permet de mieux cerner les évolutions des sites, et ce qui contribue à créer l'aspect remarquable de leurs paysages. «Il ne s'agit pas de fixer l'existant, ni de copier ce qui a été fait, mais d'ajuster les paysages du troisième millénaire dans une modernité respectueuse de leur identité territoriale et des valeurs traditionnelles sur lesquelles se fonde une société» (Donadieu, 1998).

3.2.2. A l'échelle du site

C'est à l'échelle de l'aménagement de ces sites que le paysagiste intervient à nouveau. La pertinence de l'aménagement des paysages patrimoniaux repose avant tout sur une analyse fine et un diagnostic développé de l'état du site. Il s'agit de qualifier ce qui fonde l'aspect remarquable de ce paysage. L'état des lieux permet d'identifier les éléments qui sont un frein à la valorisation du site, ceux qui sont un moteur au développement de l'image de marque du site, et ceux, délaissés qui pourraient avoir un apport non-négligeable dans la mise en valeur du site.

Ces observations vont permettre de déterminer la pertinence de la mise en place d'un projet d'aménagement, et le niveau d'intervention à mettre en œuvre pour parvenir à une valorisation des paysages du lieu qui (r)établisse une certaine stabilité sur le site.
Ainsi, la demande de construction à Pontarlier (25) d'un complexe touristique, à 1180m, impose de respecter la loi Montagne, à savoir de préserver les espaces, les paysages et les milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, en sensibilisant les touristes à l'environnement de la station. Le bâti en bois tente de s'intégrer au mieux à son

environnement, et une expérimentation est proposée par DIGITALEpaysage pour la mise en place du jardin d'altitude. Il s'agit de ne prélever que la terre du site, et de la replacer dans le cadre du jardin, et d'ainsi laisser à la banque de graines du site l'occasion de se développer et de faire apparaître d'elle-même un jardin représentatif des milieux autour du site. Un entretien léger est réalisé pendant les deux premières années, afin d'éviter un envahissement par les plantes les plus concurrentes.

L'aménagement doit être pensé sur le long terme, en envisageant les perspectives les plus favorables pour le site en lui-même, tout en prenant en compte en parallèle les moyens du gestionnaire du site. C'est de l'analyse que découlent les perspectives «d'advenir» des paysages du site. Elle permet de fixer un cadre de réflexion autour du devenir du site, qui développe une cohérence au niveau des interventions successives que subira le site dans le futur. Le paysagiste peut alors décider de l'ampleur et du type d'intervention : la restauration, caractérisée par la capacité de résilience du système (il faut pouvoir disposer d'un minimum de références) et l'autolimitation de l'intervention savante (déterminer l'état de référence auquel on veut revenir); la réhabilitation, plus lourde, qui implique des démarches de forçage et de franchissement de seuils d'irréversibilité (dépoldérisation); la réaffectation, qui correspond plutôt à un changement d'orientation et de fonction du site (carrières d'extraction de minerais transformées en lacs) (Fabiani, 1999).

Les éléments sur lesquels doivent porter l'analyse, dans le contexte d'une mise en valeur des paysages patrimoniaux concernent avant tout l'histoire du site et du territoire dans lequel il s'inscrit. C'est en premier lieu cette histoire qui doit émerger, qui fonde l'identité du lieu, et qui justifie qu'on lui prête attention. Le passé qui a façonné le site doit être retracé, car il peut être très complexe. Les outils les plus souvent utilisés, outre la visite sur le terrain, sont les documentations littéraires, les illustrations (photographies anciennes, cartes postales anciennes), les cartes d'Etat-Major, ...

Dans le cas du projet d'aménagement de l'Agora d'Athènes, Yannis Tsiomis (2000) refuse d'engager une réflexion en dehors d'un cadre historique ou de partager des points de vue qui ne s'appuient pas sur les données tirées de la littérature. Ceci est particulièrement important dans une ville comme Athènes, dont les héritages de l'histoire depuis l'Antiquité sont nombreux, et où les civilisations se sont succédées en laissant des empreintes qui font aujourd'hui partie du patrimoine athénien, et fondent la difficulté de définition des repères historiques auxquels faire appel dans le projet d'aménagement.

Valoriser, d'accord, mais face à une telle multitude d'éléments d'attrait, que valoriser, sans risquer de créer une sorte de grand fourre-tout historique? Ceci relève souvent d'un choix de l'aménageur, d'un parti pris du concepteur, qui décide de privilégier l'un ou l'autre aspect particulièrement évocateur à son sens, susceptible d'avoir le plus d'attrait pour le public le plus large, et qui conserve ou conforte la relation identitaire avec les populations et les acteurs locaux. Cela n'empêche évidemment pas de prendre en compte plusieurs repères du passé du site, mais en conservant toujours une certaine mesure, car la trop grande multitude de clins d'œil implique une perte de lisibilité et de qualité de compréhension du site.

3.2.3. Etablir les relations entre le site et son environnement

L'analyse permet de définir les limites du périmètre d'action. En effet, les paysages d'un site sont en interrelations avec l'environnement du site. Il est important de ne pas omettre les éléments qui gravitent autour du site, et de bien considérer les différentes échelles d'observation. Elles sont à la base de la bonne intégration du site dans son territoire, et de la mise en relation du site avec la mémoire territoriale.
Le site ne doit pas être perçu comme décousu, ou en décalage par rapport à une identification désirée par les habitants. Cela permet d'une part d'envisager l'avenir du site en fonction de l'évolution prévue pour les ensembles qui l'entourent (programmes de renaturation, extension urbaine, ...). On évite ainsi d'autre part d'être redondant dans les aménagements au niveau d'un même territoire. On observe ce phénomène en Alsace, avec la multitude de sentiers viticoles, de découverte du vignoble et de l'activité viticole. La demande étant forte, une telle quantité de sites semblables peut être tolérée, mais cependant, certains gestionnaires de sentiers expriment leur désir de se démarquer et de sortir du lot, en mettant l'accent sur une signalétique originale, ou en s'appuyant sur des éléments du patrimoine local.

Il est important pour le développement du territoire et l'attractivité du site, de créer une relation avec les autres sites touristiques environnants. Ceci peut alors concourir à une tentative de développement d'une unité entre ces «spots», afin que le réseau soit identifiable, mais le risque est la dérive vers une uniformisation des aménagements. L'objectif est en effet de rechercher des points de repère communs à l'ensemble du territoire, et identifiables par les regards extérieurs, en favorisant en contrepartie la diversité propre à chaque espace. Il est opportun de profiter des liens existants ou potentiels à développer, comme à Châtenois (cf. Fig. 20), inscrit d'une part dans le programme des «10 jardins médiévaux des communes touristiques du Haut-Koenigsbourg», rassemblant des communes dans lesquelles sont mis en place des jardins médiévaux à thèmes (plantes tinctoriales, plantes médicinales, ...), et situé d'autre part idéalement le long de la route des Vins, et offrant des vues intéressantes sur des sites touristiques à flanc de montagne (fortifications).

Fig. 20 : Jardin médiéval de Châtenois, 04/05/2012 (B. Quaro et B. Steiner).
Le Jardin des plantes tinctoriales et à duvet de Châtenois appartient à un réseau de dix jardins des communes touristiques du Haut-Koenigsbourg, qui développent chacun un thème végétal (plantes médicinales, alimentaires, ...). Le tissage étant l'une des activités de Châtenois, le thème du jardin s'oriente vers les «plantes du tisserand».

Fig. 21 : Plan de Paysage (2012), Route des crêtes, 10/05/2012 (B. Quaro). Le manque d'unité dans la signalisation, et de continuité tout au long de la route des Crêtes, ne permet pas d'identifier clairement les tronçons routiers qui appartiennent à cette route. DIGITALEpaysage fait donc des propositions de signalétique adaptable aux différentes informations à communiquer (sommet, toponymie, arrêt de la navette des Crêtes, fermes-auberges, ...).

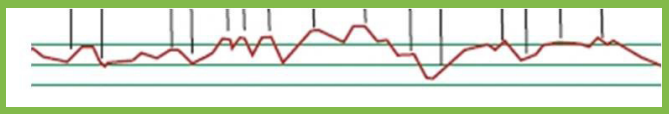

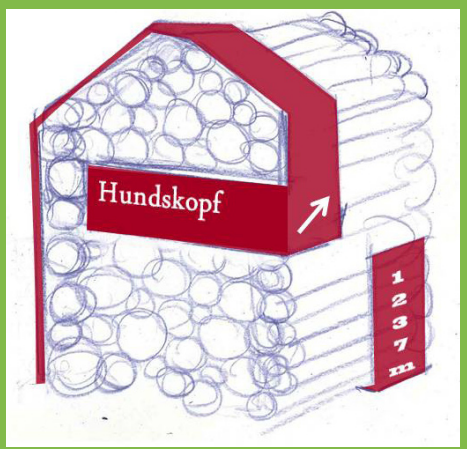

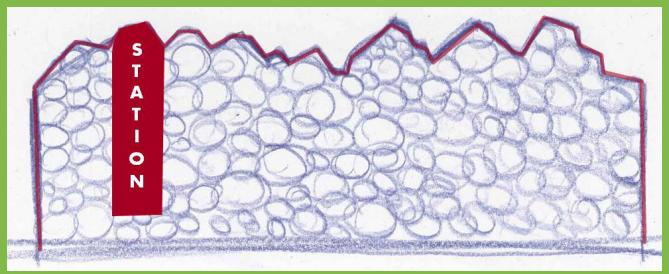

Route des crêtes, (B. Steiner). Les sources d'inspiration émergent des paysages de la route des Crêtes, et des activités qui s'y déroulent. Cela se décline par un skyline, qui détoure la silhouette des sommets, par la carte de randonnées qui décrit des plis, et par les rondins de bois, rappel à la fois des versants boisés, et des grumes d'exploitation. Ainsi, la signalétique pourrait se traduire par des stères autour desquels s'enroulerait un ruban (d'un matériau différent), qui indiquerait les informations géographique, toponymique, ...

L'étude paysagère de la communauté de communes du Béthunois envisage de tisser les liens entre ces entités touristiques par des traitements spécifiques des différentes infrastructures. L'exemple qui est détaillé dans l'étude est une identification par les essences végétales, qui caractériseraient les routes, les entrées de villages, pour donner vie à la route des pommiers, celle des saules ou des ginkgos.
Lors de notre visite de terrain sur la Route des Crêtes (68, 88) du massif vosgien, dans le cadre de l'élaboration d'une étude pré-opérationelle, le manque d'unité et de cohérence dans la signalisation ne nous a pas permis d'identifier clairement les tronçons se trouvant sur cette route, de ceux annexes, de même que les éléments qui s'y raccrochent (fermes auberges, départs de randonnées, …). Une solution de signalétique propre à l'ensemble de la route est alors proposée par DIGITALEpaysage, afin de retrouver une continuité sur l'ensemble du tracé des crêtes (cf. Fig. 21).

Un autre enjeu de la relation du site avec son environnement porte sur la dynamisation du territoire qui l'entoure. En effet, si les structures d'hébergement ou de restauration ne se trouvent pas sur le site, elles encouragent les visiteurs à se déplacer, et à découvrir d'autres lieux qui peuvent se révéler attractifs (centres-bourgs pittoresques, ...). Les concepteurs de l'aménagement de l'Agora d'Athènes ont délibérément fait le choix de retirer de l'Agora l'ensemble des équipements de services aux touristes. Seuls quelques équipements légers ont été conservés en nombre limité (buvettes). Les visiteurs trouvent dans la ville tout ce dont ils ont besoin, et ainsi, on évite de créer une enclave au sein même de la ville, en favorisant les flux. «L'Agora nourrit la ville et le marché de la ville nourrit l'Agora» (Tsiomis, 2000).

3.2.4. Satisfaire les touristes et les communautés locales

Outre les touristes, il est important de prendre en compte les acteurs («actifs» comme les exploitants, ou «passifs», les habitants) du paysage local, et c'est à ce moment qu'intervient le rôle de médiation du paysagiste. Il s'agit d'assimiler les besoins et les revendications de chaque partie et de synthétiser les éléments sur lesquels on ne pourra influer et les points de vue intéressants, et d'intégrer au mieux les protagonistes dans l'aménagement. Cette analyse permet d'appréhender le fonctionnement du site, de l'évaluer, et de décider des axes à privilégier (pression touristique, commerces destinés aux locaux, vie quotidienne à maintenir, ...).
La concertation peut s'organiser autour de réunions ou d'ateliers, et relève souvent d'une volonté des élus de satisfaire la majorité, et de maintenir une transparence, qui pousse les acteurs à s'engager dans la réflexion de l'évolution de leur environnement, et de les impliquer dans une démarche commune. La synthèse des études et des discussions peut être communiquée à la population, par le biais de réunions publiques, d'ateliers-rencontres ou de dépliants. En effet, si celle-ci se reconnaît dans son territoire et dans les axes de développement qui sont envisagés, elle portera le projet d'aménagement.

Toutes ces considérations poussent le paysagiste à agir par compromis. On l'a vu, le paysagiste s'atèle à faire des choix d'aménagement en fonction des acteurs et des populations engagés. Il prend garde à ne pas perturber le fonctionnement du site si celui-ci est bien rôdé, et à ne pas privilégier aveuglément l'activité touristique aux dépens des habitants ou acteurs locaux. Les aménagements doivent aussi être élaborés pour le public local, et non pas uniquement pour les touristes. Un parc naturel peut ainsi être un lieu de promenade pour les familles, de même qu'un lieu de découvertes pour des visiteurs externes.

3.2.5. Concilier la mise en tourisme et le respect de l'intégrité du site

Des compromis sont à établir concernant la mise en place des infrastructures. La mise en valeur d'un site, souvent liée à la mise en tourisme du site, implique de prévoir des services minimum d'accueil pour les visiteurs. Il est essentiel d'envisager une bonne intégration de ces équipements dans le paysage. Il faut pour cela identifier la vocation du site, pour déterminer le type d'architecture à mettre en place. Celle-ci peut s'intégrer discrètement dans son environnement, et disparaître face aux attraits du lieu (zone naturelle, monuments historiques), ou être assumé en tant que telle, afin de marquer l'identité de ce site, ou de servir de repère pour son entrée par exemple. C'est le cas de la réponse au concours de requalification culturelle et touristique du château du Hohlandsbourg (68) proposée par DIGITALEpaysage, qui propose d'assumer une modernité visible mais intégrée dans le site, à travers une entrée-passerelle et une tour observatoire en acier Corten, afin de distinguer avec conviction les éléments ajoutés des réelles constructions d'origine.

Il faut cependant prendre garde à ce que les aménagements ne prennent pas le pas sur les paysages eux-mêmes. Il est dommageable qu'un site se dégrade par la trop grande présence des aménagements, ou par leur mauvaise qualification. Il est de plus préférable que les aménagements soient en adéquation avec l'image du site (bâtiments HQE en zone naturelle protégée, toilettes sèches, ...).
L'aménagement de la zone de loisir du lac de Vaivre, dans l'agglomération de Vesoul (70) par DIGITALEpaysage a permis de donner une nouvelle écologie au lieu (ancien marécage), en requalifiant par exemple l'assainissement des parkings par des noues plantées et des phragmitaies.
Dans le cas des paysages à forte déclivité, une prise en compte des covisibilités semble essentielle, afin que les transformations n'aboutissent pas à une pollution visuelle du paysage. C'est une problématique récurrente du stationnement en montagne. Le respect du site passe également par l'utilisation réfléchie des essences végétales. Il est peu convaincant de favoriser des variétés exotiques ou horticoles, dans le simple but de dépaysement ou de fleurissement excessif (palmiers en bord de mer, fleurissement des entrées de village).

La mise en tourisme impliquant des mises en scène du paysage, celles-ci ne doivent pas aller à l'encontre du respect du site. C'est un travail de codification qui délimite en chaque lieu ce qui est à voir, et par où il faut passer pour le voir (Viard, 1993). C'est le but de la signalétique, de l'aménagement d'aires d'observation, de points de vue, du tracé des cheminements, de l'orientation des lignes directrices de l'aménagement. Il faut, pour bien mettre en valeur les paysages, se demander la manière dont on les donne à voir (Boudon, 1998). Philippe Boudon (1998) distingue le «moment de la conception, où l'architecte travaille sur ce qui regarde» (le point de vue), et «celui où il travaille sur ce qui est vu» (depuis le point de vue). Il appelle alors «échelle de visibilité l'opération de conception par laquelle est constitué un point de vue, et échelle optique l'opération ayant pour but ce qui est regardé».
Car les deux échelles ont leur importance. Il faut faciliter le regard du visiteur en lui offrant des lieux à partir desquels le paysage qui s'offre à lui est remarquable, mais il faut également réfléchir à l'échelle optique, qui caractérise le lieu où se trouve le visiteur, d'où il observe le paysage, l'aménagement qui est vu. Quoi qu'il en soit, face à l'abondance des informations que doit traiter le paysagiste, et sur lesquelles il se fonde pour établir le projet d'aménagement, il est obligé, afin d'assurer une bonne lisibilité du site, de prendre parti dans les aménagements, et d'assumer des choix décisionnels.

La valorisation des paysages patrimoniaux fait appel à des moyens de natures différentes. En premier lieu, la législation offre un cadre règlementaire à la valorisation et à la protection du patrimoine à la fois culturel et naturel, et trouve certains échos au niveau européen. Ensuite, dans une optique de stimulation des maîtrises d'ouvrage à inscrire leurs projets d'aménagement dans le respect des sites, certains labels se sont développés, de même que des concours. Leur objectif est d'attribuer à certains sites ou à certains aménagements remarquablement adéquats, des récompenses, qui apportent de la substance à l'image de marque d'un site patrimonial. A l'échelle du site, la protection est souvent soutenue financièrement et politiquement par les conseils (Régional ou Général), et relayée sur le site par les associations. En second lieu, le paysagiste apporte un œil professionnel à la fois sensible et objectif, qui lui permet de réaliser une analyse fine du territoire, en considérant les acteurs internes et externes, en identifiant les liens existants ou à créer entre le site et son territoire, et en conciliant la mise en tourisme du site avec l'esprit du lieu et son bon fonctionnement. En effet, l'aménagement d'un paysage patrimonial ne doit en aucun cas modifier l'essence même du site, et ne pas brouiller son identité. Il doit s'engager avec cohérence dans l'évolution de ce paysage, et en accompagner en douceur le développement.

Conclusion

La valorisation des paysages patrimoniaux découle d'une prise de conscience de leur fragilité, accompagnée d'une crainte de perte irréversible des témoins d'un héritage culturel passé, ou des éléments écologiques qui façonnent les monuments naturels. La valorisation de ces paysages implique un développement territorial basé sur des notions d'ordre économique, identitaire, écologique, politique, et touristique. C'est face à la diversité et la subjectivité des regards portés sur les paysages, qu'il est important d'avoir recours à l'œil professionnel du paysagiste, à la fois sensible et objectif, et à sa capacité de conciliation entre les intérêts des acteurs d'une part, internes ou externes au paysage concerné, et les intérêts de respect de l'intégrité physique et spirituelle du site d'autre part. Le paysagiste doit être capable d'envisager des compromis viables, mais il doit également user de la notion de parti pris. En effet, face à la grande variété d'éléments à prendre en compte (histoire, acteurs, nature, ...), il est essentiel de dégager des lignes directrices à l'aménagement, qui cernent clairement les orientations du projet, selon des axes de réflexion définis, afin d'éviter une trop grande dispersion des références dans le site, qui engendre immanquablement un manque de lisibilité, et donc de qualité générale.

La valorisation des paysages tend à s'étendre des paysages patrimoniaux aux paysages banals, en s'attachant aux éléments de «paysage ordinaire» (bosquet, verger isolé, ...). Dans un sens, il est bon de penser que les paysages qui ne sont qualifiés par aucune interprétation remarquable puissent bénéficier d'un attrait, et qu'il est pertinent de les intégrer dans le cadre d'un projet d'aménagement porté sur un site patrimonial annexe, mais d'un autre côté, il est sensé de s'interroger sur la réelle valeur que portent ces ensembles territoriaux. Car ces paysages méritent-ils d'être valorisés dans leur banalité, ou ne doivent-ils pas plutôt exister par eux-mêmes, et fonder justement leur attrait sur leur existence discrète qui anime le quotidien de leurs contemporains? Une volonté de mise en valeur de ces paysages n'est-elle pas en réalité un moyen d'espérer valoriser une région peu attractive du point de vue patrimonial, qui ne présente d'intérêt que pour les habitants, et qui devrait donc s'adresser uniquement à cette population? Dans ces cas, les axes d'aménagement ne sont pas à orienter vers une valorisation, mais plutôt vers une réponse aux besoins et aux envies de la population locale. Ensuite, si les paysages banals sont valorisés au même titre que les paysages patrimoniaux, ces derniers peuvent-ils encore être considérés avec les mêmes valeurs d'attrait et de particularité? De plus, les mesures de protection règlementaire qui découleraient d'une valorisation n'engendreraient-elles pas des contraintes juridiques qui sur des espaces aussi éparses, se traduiraient inévitablement par un figeage du paysage dans une configuration conservatrice sans fondements, et sans possibilités d'évolutions?

Bibliographie :

Audouy M., Mourier P.-F. (1998), L'invention d'un espace public : La Grande Motte. Les Carnets du paysage n°2, Le paysage entre art et science, 1, Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, hiver 1998, pp. 21-29

Berque A. (1998), A l'origine du paysage. Les carnets du paysage n°1, Le paysage comme espace public, Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, printemps 1998, pp. 129-139

Boudon P. (1998), Paysages perçus, paysages conçus. Les Carnets du paysage n°2, Le paysage entre art et science, 1, Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, hiver 1998, pp. 105-113

Desportes M. (2005), Paysages en mouvement : Transports et perception de l'espace XVIIIème-XXème siècle. 1 éd., Bibliothèque illustrée des histoires, Editions Gallimard, Paris, 405 p.

Donadieu P. (1995), Pour une conservation inventive des paysages. In : Alain Roger, La théorie du paysage en France (1974-1994), Seyssel, Champ-Vallon, pp. 400-423

Donadieu P. (1998), L'agriculture peut-elle devenir paysagiste? Les carnets du paysage n°1, Le paysage comme espace public, Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, printemps 1998, pp. 100-117

Donadieu P. (1999), Beyrouth ou la mémoire des pins. Les carnets du paysage n°4, Désirs de patrimoine, Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, automne/hiver 1999, pp. 97-109

Fabiani J.-L. (1999), L'écologie de la restauration considérée comme une mise en spectacle du patrimoine naturel. Les carnets du paysage n°4, Désirs de patrimoine, Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, automne/hiver 1999, pp. 80-95

Fremont A. (2001), Billancourt, Paysage urbain et patrimoine. In : Patrimoine et paysages culturels. Chouquer G., Renaissance des cités d'Europe, éditions confluences, pp. 139-156

Galey B.-P. (2001), Monument et paysage, dans l'évolution du patrimoine et de sa mise en valeur. In : Patrimoine et paysages culturels. Chouquer G., Renaissance des cités d'Europe, éditions confluences, pp. 73-75

Goeldner-Gianella L. (2008), Polders du XXIème siècle : des paysages diversifiés et mouvants dans un contexte de changement climatique et d'évolution sociale. Les Carnets du paysage n°17, Des défis climatiques, Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, été/automne 2005, pp. 51-73

Gorgeu Y., Jenkins C., Direction Mairie-Conseils, Fédération des Parcs naturels régionaux de France (1995). La Charte paysagère, outil d'aménagement de l'espace intercommunal, Paris, La documentation Française, 188 p.

Heaulmé E. (2005). Les modèles paysagers de la politique des sites de 1906 à nos jours. In : Colloque final de restitution, Programme de recherche « Politiques publiques et paysages » , Saint-Malo, 19-21 octobre 2005, pp. 6-7

Lassus B., Leyrit C. (1994), Autoroute et paysages, éditions du Demi-Cercle, 195 p.

Nys P. (1999), Fatale attraction? Les passions du patrimoine. Les carnets du paysage n°4, Désirs de patrimoine, Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, automne/hiver 1999, pp. 67-79

Roger A., Qu'est-ce qu'un paysage culturel? (2001). In : Patrimoine et paysages culturels. Chouquer G., Renaissance des cités d'Europe, éditions confluences, pp. 55-63

Tsiomis Y. (2000), entretien avec Frédéric Pousin, Aménagement du site archéologique de l'Agora d'Athènes. Les Carnets du paysage n°6, Un paysage où vivre, Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, automne-hiver 2000, pp. 7-19

Viard J. (1993), Le conflit social, gardien du paysage, Pages Paysages n°4, 1992/1993, pp. 32-37

Vidal R. (2005), Sables-d'Or-les-Pins et l'urbanisme balnéaire français : de la construction d'une singularité à une reconversion nécessaire. Les Carnets du paysage n°12, Ca et là, Acte Sud, Ecole nationale supérieure du paysage, été/automne 2005, pp. 53-75

Sitographie :

1. Wikipedia (2009). Tourisme en France.
http://fr.wikipedia.org/wiki/Tourisme_en_France (consulté le 15/08/2012)

2. Bouffand T. (2011). Composition : aménager et ménager les milieux en France métropolitaine et ultra – marine. http://tbouffand.free.fr/spip/IMG/pdf/composition_milieux_menages.pdf (consulté le 29/06/2012)

3. Legifrance (1993). Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000541949&dateTexte=&categorieLien=id (Consulté le 07/07/2012)

4. Parcs Nationaux de France.
http://www.parcsnationaux.fr/Decouvrir-Visiter-Partager/Parcs-nationaux-de-France (consulté le 15/06/2012)

5. Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.
http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/approfondir/ (consulté le 20/06/2012)

6. Legifrance (1993). LOI n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000541949&dateTexte=&categorieLien=id (Consulté le 07/07/2012)

7. Fondation du patrimoine (1996). Fondation du patrimoine, notre raison d'être.
http://www.fondation-patrimoine.org/fr/national-0/la-fondation-du-patrimoine-5/notre-raison-d-etre-86 (Consulté le 30/05/2012)

8. Réseau des Grands Sites de France (2003). Le label Grand Site de France
http://www.grandsitedefrance.com/fr/label.html (Consulté le 20/06/2012)

9. Conseil de l'Europe (2000). Convention européenne du paysage.
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/default_fr.asp (Consulté le 20/08/2012)

10. Vie publique . ZPPAUP
www.vie-publique.fr/documents-vp/zppaup.pdf (Consulté le 07/07/2012)